

## Comité syndical du 29 janvier 2026

La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux régions, aux communes, et aux syndicats composés de communes de plus de 3 500 habitants, l'obligation d'organiser un débat d'orientations budgétaires sur les orientations générales du budget.

Le débat est obligatoire et doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget et dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il s'agit d'une obligation d'information des élus. Le débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote de celui-ci.

Il doit donner lieu à une délibération. La note de synthèse est obligatoire (rapport d'orientation budgétaire), et outre sa transmission aux élus, elle doit être rendue publique (mise en ligne sur Internet...) ainsi que le prévoit la loi NOTRe.

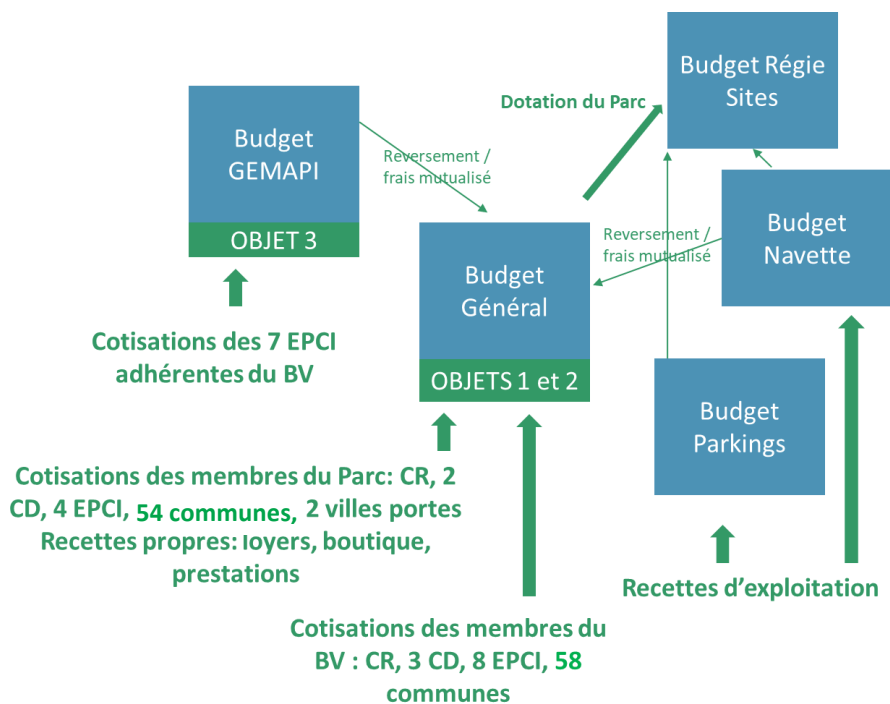
Le débat doit porter sur :

- les orientations générales du budget de l'exercice à venir,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- l'évolution et les caractéristiques de l'endettement, des ressources de la collectivité.

Enfin, il est important de préciser qu'avec l'évolution des statuts du syndicat de 2019 pour la création d'un troisième objet lié au transfert partiel de la compétence GEMAPI, puis la création en 2020 d'un service de navette touristique estivale pour assurer l'accès du sentier Blanc-Martel, et enfin, en 2021, la création d'un service de gestion des parkings et d'accès aux sites du Point Sublime / Couloir Samson, le ROB intègre désormais l'existence de cinq budgets :

1. Le budget principal (pour l'objet 1 – Parc et l'objet 2 – gestion concertée du grand cycle de l'eau),
2. Le budget autonome de la Régie rattaché au budget principal,
3. Le budget annexe – Navette Blanc-Martel,
4. Le budget annexe – OGS Parkings et services,
5. Le budget annexe GEMAPI pour l'objet 3.

Le syndicat mixte ne disposant pas de fiscalité propre, le financement des 3 objets provient exclusivement des cotisations des membres qui permettent d'alimenter les postes de dépenses fixes (chargés de fonctionnement, charges de personnel) et d'autofinancer les projets pour lesquels des subventions complémentaires sont recherchées.



## TABLE DES MATIERES

Table des matières .....	2
Contexte général et grandes orientations .....	3
L'année 2025:.....	3
Contexte financier 2026 :.....	6
Priorités 2026 :.....	7
1 - Budget principal du syndicat (objet 1 et objet 2) .....	11
1-1 Évolution des ressources .....	11
1-2 Principaux postes de dépenses de la section fonctionnement du budget principal :.....	12
1-2-1 Globalement :.....	12
1-2-2 Évolution de l'effectif et de la masse salariale :.....	14
1-2-3 Évolution des charges de fonctionnement :.....	17
1-2-4 Évolution du budget consacré aux actions (hors investissements) :.....	18
1-3 Les investissements du syndicat (hors Régie d'aménagement et SPIC et GEMAPI) :.....	19
1-4 Endettement du syndicat :.....	22
1-5 État des provisions constituées : .....	23
2 - Budget autonome de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon.....	24
2-1 La section de fonctionnement .....	24
2-2 La section d'investissement .....	27
3 - Budget annexe OGS parkings et services.....	29
3-1 Section de fonctionnement .....	29
3-2 La section d'investissement .....	31
4 - Budget annexe Navette .....	32
5 - Budget annexe GEMAPI – (objet 3) .....	34
5-1 La section de fonctionnement .....	35
5-2 Les ressources .....	38
5-3 Amortissements .....	39
5-4 Provisions .....	39
RESUME DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES POUR 2026 :.....	40

# CONTEXTE GENERAL ET GRANDES ORIENTATIONS

## L'année 2025:

Le **contexte économique européen** de 2025 en terme de croissance (1,3%) et d'inflation (2,1%) s'est maintenu dans des proportions jugées acceptables par les analyses financières et ce malgré les tensions internationales constantes et la politique commerciale américaine qui faisaient craindre le pire. La France a, de plus, dû faire face à une crise politique qui a retardé ses choix budgétaires. D'importants **efforts financiers** ont été demandés en 2025 aux différents niveaux de collectivités publiques de manière à pouvoir limiter le taux d'endettement du pays. Ces efforts n'ont cependant pas affecté la **Dotations aménités rurales**, dont toutes les communes du Parc ont pu bénéficier en 2025, avec même une augmentation globale de 9,26% pour les 46 communes du Verdon (2<sup>e</sup> charte) qui ont perçu près de 1,2 millions d'euros

Dans ce cadre difficile qui a impacté fortement la Région, les Départements, les communes et leurs groupements, l'année 2025 a été décisive pour le Parc puisqu'elle a vu la **signature du Décret du 1er Ministre portant renouvellement de sa Charte** pour 15 années supplémentaires. Cette décision vient clôturer 5 ans de travaux collectifs et de la production de nombreuses pièces nécessaires au classement du territoire et constitue la reconnaissance de la qualité du travail réalisé.

Avec la nouvelle Charte, ce sont également les **nouveaux statuts** qui ont été validés par arrêté préfectoral permettant ainsi l'intégration officielle des 10 nouvelles communes au Syndicat au titre de la Charte et une commune au titre du SAGE. Les nouvelles cotisations des membres sont ainsi entrées en vigueur, apportant une amélioration salubre au budget du Parc qui a vu depuis plus de deux ans ses ressources diminuer et ses dépenses obligatoires augmenter (inflation, hausse des prélèvements sociaux...).

Les nouveaux statuts ont induit l'organisation **d'élections du Bureau**. Dans la continuité de l'existant, celui-ci a cependant vu renouveler 3 postes de vice-présidents pour finir le mandat jusqu'aux élections municipales.

Malgré la **disparition de nombreuses aides** dont le Parc bénéficiait jusqu'à présent (contrat de Parc, lignes du fond vert, programme espace valléen...), l'année 2025 a permis de maintenir les principaux programmes d'actions. C'est le budget consacré à l'éducation qui a payé le plus cher tribut aux réductions des aides publiques, avec la suppression pour la deuxième année consécutive de l'aide régionale.

Les **partenariats** avec les grands acteurs du territoire (EDF, SCP) ou avec des fondations (Crédit Agricole, l'Occitane), ont cependant été poursuivis et des financements européens conséquents ont pu être obtenus dans le cadre du programme LEADER, ou du FEDER.

Les principales actions prévues ont été réalisées, notamment certaines impliquant l'ensemble des commissions telles que la refonte du site internet, l'organisation de Label'fête...

**En interne** : l'arrivée de la nouvelle gestionnaire RH en août et la création d'un poste de gestionnaire en renfort du pôle administratif ont permis de relancer plusieurs chantiers en souffrance (nouveau protocole temps de travail, participation complémentaire santé...). Les astreintes GEMAPI, la garantie maintien de salaire sont également en vigueur depuis 2025.

Le syndicat mixte du Parc est une structure d'ingénierie dont les dépenses relèvent principalement de la section de fonctionnement (RH). Grâce à cette ingénierie, il construit des outils contractuels et partenariats financiers pluriannuels pour mobiliser des crédits pour appuyer les projets du territoire qui permettent de traiter les enjeux prioritaires de la charte du Parc. Il facilite ainsi le financement des investissements d'autres maîtres d'ouvrage ou des actions portées dans le cadre de ses budgets annexes pour le compte du territoire :

- La **convention avec Électricité de France**, apporte en moyenne environ 50 000 € par an aux projets du syndicat autour de l'eau ou de la gestion des sites fréquentés (+ 36 000 € chaque année pour un travail de sensibilisation aux risques liés à l'eau mené par les écogardes). Prolongée habituellement par tranche de 3 ans, elle devait être renouvelée en 2025 mais une réflexion est en cours pour envisager de porter sa durée à 15 ans, en cohérence avec la durée de la nouvelle charte du Parc. En 2026, la participation d'EDF sur la mission confiée aux écogardes de sensibilisation aux risques liés à l'eau pourrait également être portée à 38 000 €.

- La **convention avec la Société du Canal de Provence (SCP)**, renouvelée en 2021 permet le soutien financier aux communes et au Parc (en particulier avec le soutien des projets communaux autour de l'amélioration des stations d'épuration) pour un **montant annuel de 350 000 euros**, auxquels s'ajoutent 30 jours d'expertise mis à disposition pour appuyer les projets complexes sur le territoire, pour la période 2021-2026. En 2023, suite aux effets de la sécheresse, un avenant a été validé pour élargir le partenariat à la préservation des chauves-souris dans les tunnels (en lien avec les travaux sur le souterrain des Maurras) et l'accompagnement de démarches et investissements favorisant les économies d'eau ainsi que l'adaptation des activités de loisirs autour des retenues du Verdon aux épisodes de sécheresse. Une convention opérationnelle a ainsi été mise en place début 2025 pour formaliser les grands types d'actions éligibles, leurs déclinaisons opérationnelles, les engagements de chacune des parties et les modalités financières d'appui à leur mise en œuvre par la SCP, représentant **une enveloppe maximum de 100 000 € TTC sur une période de 5 ans**. En 2026, les deux partenaires commenceront à préparer le **renouvellement de leur convention de partenariat global prévu pour 2027**.
- Des partenariats ponctuels sur actions avec des fondations dans le cadre d'un **développement des actions de mécénat** (exemples nouveaux en 2025 : 25 000 € du Fonds l'Occitane en Provence, et 3 400 €/an pendant 3 ans d'une entreprise anglaise Go beyond Holidays pour le projet d'extension du verger conservatoire de fruits anciens du Verdon, à la maison du Parc, et pour aider à la diffusion des variétés conservées sur le territoire).
- **Le programme Espace valléen « voir le Verdon en Grand »** (2021-2027) La programmation Espace Valléen vise à soutenir la diversification touristique des territoires de montagne en prenant en compte les évolutions climatiques, économiques et sociétales. Il s'agit d'un partenariat financier (Etat-Région-Départements) autour du comité de massif des Alpes animé par le Parc du Verdon. Il vient en complément des enveloppes FEDER fléchées sur l'appui au développement touristique du massif des Alpes permettent de soutenir des travaux d'investissement plus conséquents. C'est dans le cadre de ce programme qu'on a été réalisés les aménagements des sites de l'opération Grand Site de France (Point Sublime / Samson, embarquement eau-vive, étude d'aménagement du site des Cavaliers). La consommation de financement FEDER, FNADT/CIMA, Région et autofinancement s'élève fin 2025 à 768 435 € (dont 661 048 € en investissement). Le programme finance des opérations en maîtrise d'ouvrage Parc ou Régie et également des maîtrises d'ouvrage de partenaires publics (communes, conservatoire du littoral) ou privés. 6 projets ont été soutenus en 2025 (pour 354 000 €) et 5 nouveaux dossiers pourront être présentés en 2026.
- **Le schéma d'accueil des lacs du Verdon** : après 3 années de concertation et de mise en place d'études et d'actions de préfiguration, le schéma des lacs et son programme d'actions ont été validés en 2025 pour améliorer l'accueil touristique sur les 5 retenues du Verdon en garantissant la sécurité des pratiques et en limitant les atteintes à l'environnement et à l'intégrité des paysages. En 2025, ont été menées également des actions d'accompagnement des communes (formation mise en place d'AOT, accompagnement sur Saint-Julien du Verdon...), la mise en place d'un test d'observation sur les sites de navigation très fréquentés et la réalisation de supports de sensibilisation ou de communication (vidéos, bache de présentation...). Depuis 2022, en incluant le financement du chef de projet, le programme a permis de lancer des études et des opérations d'investissements à hauteur de 446 074 €. Le soutien de l'Etat à l'ingénierie de ce programme s'est arrêté en septembre 2025. La poursuite de l'appui à la mise en œuvre du plan d'action du schéma sont conditionnées à la mobilisation de financements par les collectivités locales concernées (communes, EPCI...).
- **Le programme européen LEADER** : Le nouveau programme 2022-2029 porté par la CCAPV en partenariat avec le Parc bénéficie de la deuxième plus grosse enveloppe de fonds LEADER de la région (1 689 284 € de fonds FEDER + des fonds Région et Départements). Les premiers appels à projets pour l'obtention des fonds LEADER sont parus en 2024. Depuis, 3 opérations ont déjà pu être soutenues financièrement pour un coût total de 309 000 €, grâce à la mobilisation de 205 965 € de subvention européenne. Au total ce sont 16 projets qui ont pu être examinés au stade de l'avis d'opportunité, dont certains pourront être programmés en 2026 (7 au moins à venir au prochain comité de programmation). Un nouvel appel à projets a été lancé et se clôturera le 30 avril 2026. De nombreux projets sont recherchés pour utiliser cette enveloppe mobilisée pour le territoire pour répondre aux enjeux de transitions climatique/énergétique/écologique, aux questions de gestion des biens communs (terres agricoles, forêts, espaces naturels, eau...).

- **Le contrat rivière Verdon** : 40 M€ de coût total d'actions programmées, réparti entre 175 actions portées par 43 maîtres d'ouvrage. Il a permis de mobiliser des financements spécifiques de l'Agence de l'eau (AERMC), de la Région et des départements, pour maintenir la qualité exceptionnelle de l'eau du Verdon, assurer sa bonne gestion et préserver les milieux naturels liés à l'eau. Il a donné au syndicat mixte les moyens de mener les actions relevant de la compétence GEMA et différentes actions sur la formation des professionnels de l'eau vive aux enjeux environnementaux, l'accompagnement des communes pour les économies d'eau dans les bâtiments publics... Après la validation du 12<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'Agence et la réalisation d'un bilan en 2025, la préparation d'un nouveau contrat de Rivière Verdon 2 est en cours avec les collectivités du bassin versant. Il devrait être validé courant 2026.
- **Le Contrat de Parc** : signé collectivement pour la période 2020-2024 entre la Région et ses 9 parcs régionaux et basé sur les priorités du Plan Climat régional, ce contrat permettait de mobiliser des crédits d'investissement pour appuyer les actions prioritaires de la charte du Parc. Ces derniers venaient en plus des crédits de fonctionnement annuels alloués par Parc par le service des parcs pour financer son programme annuel d'actions prioritaires (50 000 €) et de la cotisation régionale à chaque syndicat mixte de parc (actée dans les statuts). Le contrat a été largement mobilisé par le Parc de 2020 à 2024, à hauteur de **783 024 € de subventions**. Malgré la finalisation en 2024 d'un projet de contrat à soumettre aux élus régionaux, la proposition d'un nouveau contrat a été mise en pause dans le contexte de réduction du budget régional 2025 qui s'est poursuivi en 2025. Les parcs de la Région Sud ne pourront donc pas mobiliser les 200 000 € de crédits d'investissement espérés pour l'année 2026 pour financer les projets de leur territoire. La question sera repoussée pour 2027, si la situation budgétaire nationale et régionale s'améliore.  
En lien avec le contexte budgétaire, la Région a également annoncé que les parcs ne pourraient pas bénéficier, à nouveau en 2026, des 50 000 € de subvention qui permettaient chaque année de financer le programme pédagogique annuel du Parc. D'autres réductions des budgets des services régionaux risquent d'impacter également en 2026 l'action du Parc dans d'autres domaines (eau, tourisme...).
- **Fonds territorial de soutien à la transition énergétique** : suite au programme Territoire à énergie positive et pour la croissance verte (TEPCV) mené par le Parc et la CCAPV, un fonds a été constitué par la vente des certificats d'économie d'énergie (CEE) issus de la centaine d'opérations financées de travaux de rénovation énergétique du patrimoine des collectivités du Verdon en 3 ans. Cette enveloppe nous a permis de financer du temps de travail du chargé de projet transition énergétique et d'apporter une aide financière pour accompagner les communes du territoire qui souhaitent réaliser un diagnostic de leurs bâtiments (concernés par une rénovation globale) ou réduire leur éclairage public dans une optique d'économie d'énergie et de préservation du ciel nocturne. Ce fonds arrive à épuisement (il reste 23 000 €) : une enveloppe de 5 000 € est mobilisable en 2026 et permettrait de cofinancer deux audits (un sur les bâtiments et un sur l'éclairage). Pour rappel, la prise en charge par le Parc est à hauteur de 50 % du montant HT.
- **Le Projet territorial agro-environnemental et climatique (PAEC)** : le Parc naturel régional du Verdon, en partenariat avec le CERPAM, est animateur d'un projet agroenvironnemental et climatique (PAEC) depuis 2023. Sur la période 2023-2025 (3 années d'animation), ce sont ainsi près de **5 000 ha** qui ont été engagés dans des MAEC répondant à l'un des quatre enjeux suivants :
  1. la préservation de la biodiversité remarquable des milieux pastoraux ;
  2. la préservation d'espèces spécifiques à forts enjeux de conservation ;
  3. la préservation et la gestion des zones humides
  4. la prévention des feux de forêts (DFCI).
 au sein de secteurs d'enjeux définis comme prioritaires ( <https://www.parcduverdon.fr/fr/biodiversite/les-mesures-agri-environnementales-et-climatiques-maec>).

Concrètement, ce sont **130 bénéficiaires** (agriculteurs individuels ou entités collectives) qui ont pu en bénéficier pour un montant total de **3 278 851 €**/5 ans.

L'animation s'est poursuivie depuis 2025 mais sur un nombre plus restreint de projets, pour s'ajuster aux crédits restants de l'enveloppe budgétaire attribuée au niveau régional pour la mise en œuvre des MAEC.

2026 devrait être la dernière année d'animation du PAEC Verdon. Ont été identifiés comme prioritaires :

- la poursuite des MAEC à enjeu de préservation de l'Outarde canepetière
- des MAEC à enjeu de biodiversité dans les milieux pastoraux pour lesquelles des éleveurs n'avaient pas pu s'engager en 2024 (dossiers prêts mais qui n'ont pu être déposés) ;

- les MAEC à enjeu de préservation des zones humides

### Subventions obtenues dans le cadre des différents programmes financiers

En 2025, le Parc a réussi encore plus que les années précédentes à mobiliser des fonds publics, via les programmes/conventions qu'il porte ou qu'il a pu mettre en place, pour financer les projets du territoire (Parc, communes, partenaires, agriculteurs).

	2021	2022	2023	2024	2025
Espace Valléen : montant attribué	1 493 512 €	327 673 €	765 592 €	215 058 €	354 000 € (divers maîtres d'ouvrage)
LEADER (pour les actions parc)	12 255 €	129 691 €			A venir en 2026
Contrat de Rivière: montant programmé	13 651 030 €	6 066 120 €	6 899 376 €	En attente nouveau contrat	En attente nouveau contrat
Contrat de Parc	251 876 €	258 970 €	77 000 €	195 178	95 000 € (subvention d'investissement) ont été obtenue hors contrat
Fonds territorial de soutien à la transition énergétique	67 174 €	33 022 €	61 014 €	1 029 €	0
PAEC (subventions pour les agriculteurs engagés)			2 000 000 €/5 ans A partir de 2023		1 278 851 €/5 ans
Convention EDF : montant attribué	60 000 €	101 685 €	124 700 €	83 616 €	95 360 € (opérations Parc)
Convention SCP : montant attribué	40 302 €	123 731 €	184 092 €	69 953 €	526 792 € (opérations communales)
Mécénat (Crédit agricole PCA-Occitane, GoBeyond Holidays...)	7 536 €		10 588 €	23 000	28 400 € (opérations Parc)

## Contexte financier 2026 :

2026 verra la poursuite des importants efforts financiers demandés aux collectivités, dans un contexte économique stable par rapport à 2025 (maintien du taux de croissance européenne autour des 1,2% et baisse du taux d'inflation à 1,7%). L'activité économique résiste, y compris en France, malgré l'incertitude politique avec 1% de croissance attendue pour 2026. Cependant l'emploi devrait poursuivre sa baisse entamée en 2025, et les salaires connaître un ralentissement.

La loi de finances 2026 a été présentée dans sa première version en octobre 2025 et prévoit d'ores et déjà de limiter le déficit autour des 5%. Faute d'un accord fin 2025, la loi spéciale votée le 23 décembre a permis d'assurer les principales dépenses de l'Etat (salaires de fonctionnaires...) et la levée des impôts.

Le vote des budgets des collectivités se fera donc en 2026 dans un contexte d'incertitude politique et financière, ce qui ajouté aux réserves liées aux élections locales, se traduira par beaucoup de prudence, qui se retrouve dans les propositions d'orientations budgétaires du syndicat (Cf. dernière page du document).

Le contexte financier du Parc est tendu depuis plusieurs années, avec des cotisations qui ne sont plus indexées sur l'évolution du coût de la vie depuis la modification des statuts du syndicat mixte de 2019 et la diminution des recettes de la plupart des collectivités membres du syndicat mixte. Le syndicat mixte s'oblige donc à une forte rigueur de gestion et à une grande prudence dans ses prévisions budgétaires. Il recherche ainsi systématiquement des subventions pour les actions qui ne traduisent pas son fonctionnement courant, il limite au maximum les actions qui ne sont pas financées à 80 % et continue à essayer de **diversifier ses ressources**.

Pour cela, il reste attentif au développement possible de **nouveaux partenariats** avec les acteurs privés du territoire et les **fondations** qui travaillent sur des sujets traités dans son programme d'action prioritaire. Deux nouveaux partenariats ont pu être engagés en 2025 (Cf page 4).

Une des pistes de diversification obligatoire depuis plusieurs années maintenant passe par la réponse à des appels à projets mais aussi par la construction d'un système de **valorisation** d'un certain nombre de **services** qu'il rend à ses adhérents (hors des services de base à définir, voir ci-après).

Pour toutes les grosses opérations d'investissement développées dans le cadre de sa nouvelle compétence GEMAPI ou des projets portés par la Régie d'aménagement des sites fréquentés, le syndicat doit faire quasi obligatoirement appel aux **fonds européens**, ce qui génère une augmentation forte de la charge de travail en terme de suivi administratif et financier, mais également un impact fort dans l'équipe technique qui est amenée à se mobiliser régulièrement et par à-coups pour répondre aux appels à projets, ce qui génère du retard sur les autres actions prévues. La mise en place de projets collectifs très intéressants, via des conventions de chefs de file et des dossiers de financement uniques apportent de nouvelles solutions pour faciliter la mobilisation de subventions mais amène également une grande lourdeur de gestion et des risques nouveaux quand le Parc porte ces opérations.

Enfin, avec le développement de ces actions d'investissement important, de **nouvelles problématiques de gestion de trésorerie et TVA/FCTVA** apparaissent selon les services développés.

Le solde des grosses opérations d'aménagements ou des études actions liées à la fin de programmation des financements européens ont créé un déséquilibre fort depuis fin 2023 (dépenses réalisées mais recettes des subventions décalées) ; ce qui exige un suivi et une gestion de la trésorerie permanents, une grande réactivité dans la perception des subventions aussi bien de la part du syndicat (dépôt des soldes) que des financeurs, et notamment des services de la Région qui sont très attentifs à la situation.

Cette gestion rigoureuse a pour objectif de **mobiliser le moins possible la ligne de trésorerie** (prévue et renouvelée) mais non mobilisée en 2025 sur les budgets Parc et GEMAPI).

## Priorités 2026 :

L'année 2026 va être consacrée à l'organisation des élections syndicales suite aux municipales et à la mise en place d'un programme d'accueil des nouveaux délégués au Parc afin de leur transmettre les éléments nécessaires à leurs fonctions.

Ainsi, une journée d'accueil sera proposée aux nouveaux élus le 30 avril et un cycle de plusieurs journées d'information thématique sera organisé tout au long de l'année.

Concernant la Charte du Parc, ainsi que le prévoient les textes, la proposition d'adhérer en cours de validité sera faite aux 5 communes ayant refusé en 2024. Elles auront 1 an à compter des élections municipales pour prendre leur décision d'éventuellement réintégrer le Parc.

La nouvelle Charte fera ensuite l'objet d'une diffusion officielle auprès de tous les signataires et des services de l'Etat. L'année 2026 sera également consacrée au dépôt et à l'instruction de la candidature Grand Site de France pour les Gorges du Verdon validée à l'automne 2025. Cette reconnaissance nationale très attendue sur le territoire viendra consacrer plusieurs années de construction collective associant les différents partenaires.

Suite aux élections, les commissions thématiques seront relancées et si nécessaire, le règlement intérieur du Syndicat sera actualisé. Les commissions seront chargées de définir le nouveau programme d'actions prioritaires 2026-2032.

Une 3<sup>ème</sup> journée d'échange avec les secrétaires de mairie est prévue à l'automne 2026.

Le conseil scientifique du Parc sera animé en 2026, avec notamment quelques temps forts :

- \* **Séminaire annuel** (fin mars 2026, à Bauduen ?). Les sujets à débattre seront les espèces exotiques envahissantes ;
- \* **Rencontre inter-conseils scientifiques de PACA** (juin ?) : premier test d'organisation d'une rencontre des conseils scientifiques des 9 PNR de la Région ;
- \* **Initier des cafés scientifiques ou autre format pour parler science avec les habitants** (2<sup>nd</sup> semestre) ;
- \* **Conseils et avis** sur divers projets en cours.

**L'année 2026 sera également l'occasion de commencer à préparer l'anniversaire des 30 ans du Parc qui sera fêté en 2027.**

Les propositions d'actions pour 2026 sont faites sur la base du programme d'actions pluriannuel de mise en œuvre de la nouvelle Charte et sur proposition des commissions thématiques réunies à l'automne 2025. Les principales sont :

Sur le plan administratif et financier :

- Prudence budgétaire et reconstitution d'une petite **réserve financière**
- Grande attention apportée au suivi de la **trésorerie** et au paiement des subventions
- Entrée en vigueur du **nouveau règlement temps de travail au 1<sup>er</sup> janvier 2026** ; comme des règlements modifiés télétravail, compte épargne temps et autorisations spéciales d'absence
- Mise en place du RIFSEEP révisé en lien avec le nouveau règlement temps de travail
- Mise à plat du **système de suivi du temps de travail**
- Démarrage de la participation employeur à la **mutuelle santé**,
- Validation d'un **protocole de prévention et de signalement du harcèlement moral** et des violences sexistes et sexuelles
- **Cartographie des risques d'atteinte à la probité** (demande du Conseil régional à ses organisations satellites)
- Rédaction des **Lignes directrices de gestion** des ressources humaines du syndicat mixte
- **Formation collective sur la gestion du temps et des priorités** (dispensée par le CNFPT)
- Mise à jour du **Document Unique d'Evaluation des Risques professionnels**
- Organisation des **archives** et amélioration de l'organisation de **l'espace général informatique** (stage)

En investissement :

- Démarrage du 2<sup>ème</sup> volet du **projet de valorisation des patrimoines bâtis des communes** avec le renouvellement progressif et l'installation de plus de 300 panneaux en 3 ans,
- Mobilisation de financements pour la production et l'installation des **panneaux « Parc »** aux entrées des nouvelles communes,
- Renouvellement du **système informatique et des outils de travail collaboratif**, devenus obsolètes,
- Poursuite des travaux d'aménagement sur le domaine de Valx (en lien avec le Conservatoire du Littoral, propriétaire) avec la **restauration de l'ancien hangar**.

Actions structurantes nouvelles :

- Première année de mise en œuvre de la convention Grand site de France : site web, installation équipe...
- Etude sur le programme **d'aménagement du site des Cavaliers** et étude d'avant-projet détaillé pour la création d'un **cheminement sur le site de Carajuan**, étude **sentier de Courchons**
- Lancement d'un **projet de territoire pour la gestion de l'eau pour le Colostre**(PTGE)
- Renouvellement de la convention de **partenariat avec EDF**
- Préparation du **nouveau Contrat de rivière Verdon**
- **Observatoires de l'eau et de la biodiversité** à structurer
- **Défi familles à biodiversité positive** : appel à communes volontaires
- Candidature à l'appel à projet de l'Agence de l'Eaux sur les **Paiements pour Services Environnementaux (PSE)** pour accompagner les changements de pratiques agricoles pouvant impacter la qualité de l'eau
- **Projet « au fil de la laine »**, suite de la Routo : double entrée agricole et culturelle : formation des éleveurs à l'organisation de chantiers de tonte et au tri, valorisation de la laine, séjour jeune...
- Démarrage du projet de coopération avec les parcs des Préalpes d'azur et du Queyras « **Pastoralisme, Adaptation et Suivi des Trames Ecologiques face au Changement Climatique** » (PASTECC) : : observatoire des parcours pastoraux, actualisation des données Mode d'occupation des sols (MOS), actions de réouverture de milieux et journées techniques sur les modalités de gestion des milieux ouverts
- Nouveau **partenariat possible avec Groupama**

Points de vigilance sur actions mises en attente ou annulées :

- **Programme pédagogique** : projets scolaires, séjours jeunes, programme estival de Valx : à re-calibrer à la suite de la confirmation de l'absence des financements régionaux pour les actions pédagogiques. Sont maintenus les projets financés (par des financements Eau ou Gemapi, agriculture et alimentation). Proposition d'auto-financer une petite enveloppe pour maintenir d'autres projets (10 000 €) : à discuter en DOB
- Projets autour du **pastoralisme**, médiation chiens de protection et multi-usages en attente, car le syndicat mixte ne dispose plus de poste dédié pour accompagner et mettre en place des projets sur ces thématiques
- Programme sur les **économies d'eau** (mis en pause en 2026, cf. PTGE Colostre)
- Accompagnement des communes pour la mise en œuvre du **plan d'actions du schéma des lacs** (structuration, recherche financements) : en attente d'une décision des communes

#### Principales actions qui se poursuivent :

##### Commission Eau et milieux aquatiques :

- Animation du **SAGE**, relance de la Commission Locale de l'Eau après les élections
- Accompagnement des **projets d'assainissement**, en lien avec la convention de partenariat SCP
- Démarrage de **l'étude masse d'eau souterraine du Haut Var**, mise en place des suivis qualitatif et quantitatif de la ressource
- Animation du **plan de gestion stratégique des zones humides** : outils de communication, conférences, et actions de gestion-valorisation.
- **Travaux d'entretien** et de restauration des **ripisylves** et gestion des espèces exotiques envahissantes en milieu aquatique.
- Définition d'une stratégie de communication sur les **espèces exotiques envahissantes** et sur le **plan de gestion sédimentaire**
- Actions liées à la **compétence Gemapi** (gestion sédimentaire, études et entretien des digues, poursuite de la mise en œuvre du programme PAPI (programme d'action de prévention des inondations) validé par l'Etat
- Suite des **projets de restauration hydro morphologiques** (Colostre, Pesquier-Recluse, Malaurie)

##### Commissions Education et Culture :

- Poursuite de la gestion et des travaux d'aménagement sur le **domaine de Valx** (en lien avec le Conservatoire du Littoral, propriétaire)
- Appel à candidature en vue de **remplacer les chevriers** installés sur le domaine de la maison du Parc en 2026
- Travaux d'amélioration de la **ferme caprine**
- **Programme pédagogique** : projets scolaires, séjours jeunes sur la préhistoire et la montagne (pastoralisme et métiers), programme estival de Valx, rencontres grand public.
- **Projet scolaire** « dans les pas d'un archéologue »
- Alimentation du **centre de ressources documentaires** en ligne (<https://documentation.pnrsud.fr/>) et ouverture mensuelle à Valx (tous les 1ers mercredis matin du mois).
- Animation du dispositif des « **Passeurs du patrimoine** » (formation sur la toponymie)
- **Terres de légendes** : accueil d'une photographe en résidence de création sur les Gorges du Verdon (atelier habitants, école, création d'une œuvre)
- Projet d'interprétation et de valorisation de la **Réserve naturelle régionale de St Maurin**, valorisation des **sentiers de la Préhistoire** de la vallée du Jabron

##### Commission Biodiversité et espaces naturels

- **Programme d'actions Agro-Ecologique et Climatique** (PAEC) : poursuite de l'animation, construction des diagnostics et des mesures avec les agriculteurs.
- Actions relatives à la **Stratégie nationale des aires protégées** et des **Plans nationaux d'actions** (espèces fortement menacées) : mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve naturelle régionale de Saint-Maurin, contribution à extension du périmètre de l'arrêté inter-préfectoral de protection de biotope (AIPPB) pour préserver les habitats de l'Apron du Rhône dans le moyen-Verdon, animation d'un projet d'APPB dans les basses gorges du Verdon pour protéger des gîtes à chauves-souris d'intérêt majeur ; préservation de l'habitat des écrevisses à pattes blanches sur Trigance ; participation aux comités de pilotage des plans nationaux d'actions concernant le territoire et définition des actions pouvant être mises en œuvre sur le territoire.

- Animation de la **démarche Natura 2000**, définition d'une Obligation réelle environnementale (ORE, avec le CNPF) à Gréoux.
- Finalisation de l'**inventaire communal de la biodiversité** (ABC) sur Esparron (2026) et préparation Rougon (2027).
- Accompagnement des communes de Esparron-de-Verdon, Riez et Blieux dans la mise en œuvre de leur candidature « **Territoire engagé pour la Nature** » (TEN), notamment l'étude de définition d'un jardin à papillons à Riez
- Participation au projet interparcs « life biodiv'France » pour analyser les capacités de résilience de la forêt au changement climatique

#### Commission écotourisme et gestion des sites fréquentés :

- Déploiement de la **marque Valeurs Parc** : attribution de la marque Parc aux entreprises touristiques
- Valorisation de l'itinérance et de la découverte des Parcs via l'outil « **chemins des parcs** » mutualisé entre les 9 PNR de la Région et réédition des documents promotionnels GR de pays
- Animation de la plateforme « **écosolutions** » par le réseau des PNR pour aider les professionnels
- Gestion des équipements et des services du Grand Site de France (relance marché de la navette Blanc-Martel, Point Sublime-couloir Samson et embarcadères), petits travaux complémentaires sur les sites du Point Sublime, de Carajuan et de Samson
- Préparation de la **candidature pour obtenir le label Grand site de France pour les Gorges du Verdon**.
- **Dispositif écotourisme-GRF-EDF** annuel.
- Participation à la **médiation lancée par l'Etat suite au rapport de l'IGEDD sur la conciliation des usages de la rivière** dans les Gorges et l'environnement.
- Diffusion du **guide « Organiser une manifestation sportive »**, (suite du stage 2025)

#### Commission Agriculture :

- Programme d'actions agro-écologiques **REGAIN** : 4<sup>ème</sup> campagne d'analyse de sols / 46 parcelles, 3 journées techniques, lancement de la campagne de communication « au-delà du violet », animation du GIEE Essen'sol
- Poursuite du programme de **plantation de haies** basé sur le volontariat des agriculteurs, démarche étendue au haut-Var (6 communes de Vinon à Moissac) et formation des employés municipaux de 3 communes à l'entretien des haies
- Déploiement de la **marque Valeurs Parc** : attribution de la marque Parc aux produits agricoles (huile d'olive, vin, bière), sites de visite et boutiques de produits locaux
- Sauvegarde et valorisation du **patrimoine fruitier ancien** (vergers conservatoires à Valx + dans les communes : Riez, Allons, Artignosc, Senez, St Julien du Verdon, accueil d'un service civil, journées de presse mobile)

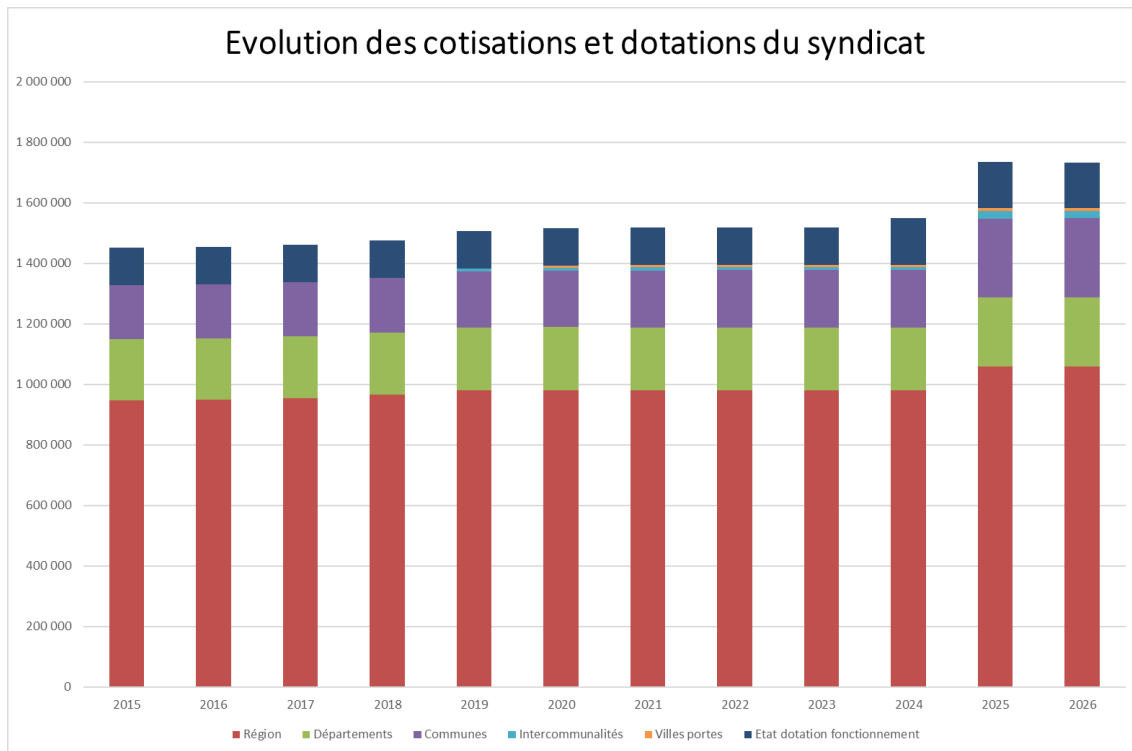
#### Commission Paysages, Aménagement et Energie

- Conférences sur la résorption de la **pollution lumineuse** et accompagnement des candidatures de nouvelles communes au **label Villes et villages étoilés**
- Diffusion du **porter-à-connaissance de la nouvelle Charte** pour faciliter sa déclinaison dans les documents d'urbanisme et de planification (suite du stage 2025)
- Préparation et émission des **avis du Parc** sur les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement (CDPNAF, Commission des sites, ...) ; important temps passé sur les porter-à-connaissance relatifs aux choix des **zones d'accélération** par les communes dans le cadre de la **loi APER**
- Diffusion de la **position sur l'accueil des centrales PV au sol, adoptée** en comité syndical et compléments à travailler sur **l'agrivoltisme**
- Accompagnement des projets de **restauration du patrimoine bâti**, mise en place de chantiers participatifs (canal à Aups, four de potier à la Palud, aqueduc à Aiguines)

# 1 – BUDGET PRINCIPAL DU SYNDICAT (OBJET 1 ET OBJET 2)

## 1-1 Évolution des ressources

Les **COTISATIONS** des membres au syndicat mixte sont fixées dans les statuts. Elles sont **obligatoires et représentent la seule ressource fixe**. En effet, celui-ci ne perçoit aucune taxe ou impôts directs.

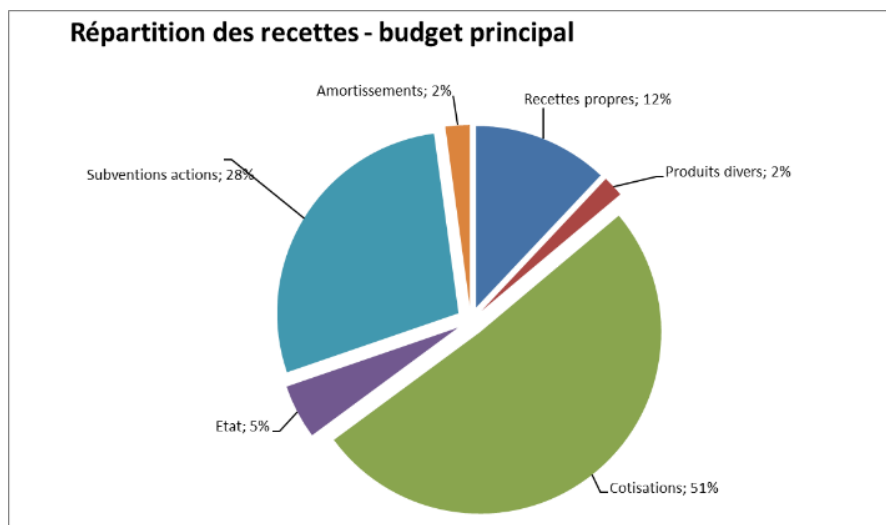


Les cotisations ayant peu évolué ces dernières années, n'étant plus indexées sur l'évolution des prix depuis 2019, une actualisation importante a été réalisée en 2025 à l'occasion de la révision des statuts liée à la nouvelle Charte.

**Pour 2026**, elles seront dans la continuité de 2025, avec des ajustements liés à l'évolution de la population DGF (pour les communes) :

Évolution des cotisations statutaires et dotation		2021	2022	2023	2024	2025	2026
Région	Forfait	979 481€	979 481€	979 481€	979 481€	1 059 481 €	1 059 481 €
Départements 04 et 83	Forfait figé depuis 2019	209 164€	209 164€	209 164€ (104 582 chacun)	209 164€	229 164 €	229 164 €
Communes (population DGF) :	Montant par habitant DGF.			188 782€	189 737€	259 229 €	260 523 €
	Dont objet CHARTE : 3,80€/hab	188 173€	187 827€	177 000€	177 429€	227 900 € 5 €/hab	228 980 €
	Dont objet SAGE : 0,20€/hab			12 000€	12 308€	31 329 € 0,5 €/hab	29 984 €
Intercommunalités	Forfait créé en 2020	10 500€	10 500€	10 500€	10 500€	25 000 €	25 000 €
Villes-portes	Forfait / taille de la ville porte	7 000€	7 000€	7 000€ (2 000 + 5000€)	7 000€	9 100 €	9 100 €
État (aide sur programme d'action)	Dotation	124 000€	124 000€	154 000€	154 000€	154 000 €	150 000 €*
<b>TOTAL</b>		<b>1 518 319</b>	<b>1 518 072</b>	<b>1 548 927</b>	<b>1 549 882</b>	<b>1 725 974</b>	<b>1 733 268 €</b>

\* À noter que la « **DOTATION DE FONCTIONNEMENT** » de l'État (non inscrite aux statuts) qui est conditionnée à la présentation d'un programme d'actions sur les missions de base des parcs (biodiversité, paysage, urbanisme, SIG, évaluation...) a été revalorisée en 2023 à 154 000 €. Ce montant, dans le cadre d'un contexte financier tendu pour l'État, n'est pas garanti pour 2026 mais sera ramené à 150 000€.



Les autres ressources du syndicat se composent de **SUBVENTIONS SUR ACTIONS** et de quelques **RECETTES PROPRES** issues de la régie de vente (éditions...), des loyers des terres et des bâtiments de Valx et Félines, d'appui ponctuel réalisé à la demande des communes par des agents du syndicat (avec indemnisation financière), et dans une part minime, de l'indemnisation du temps de travail des agents du Parc missionnés en appui du fonctionnement des SPIC OGS-Parking, SPIC navette et budget annexe GEMAPI.

A noter qu'en 2025, les recettes propres ont augmenté (passage de 10 à 12%) du fait du remboursement par notre assurance de l'arrêt de travail d'un des agents sur plusieurs mois et de deux agents en congés maternité. Le remboursement également par notre assurance des dommages ouvrage à la ferme caprine ont également contribué à augmenter la ligne des produits divers.

Le montant, et la part des subventions sur actions est en nette réduction (28% en 2025 contre 35% en 2024), du fait du contexte financier tendu au niveau national et régional. Quant à la ligne cotisations elle a connu une importante évolution (cf. ci-dessus) et compense les pertes de subvention.

Le report cumulé de la section de de fonctionnement s'est stabilisé en 2025 (au même niveau qu'en 2024), mais il reste à un niveau faible et doit absolument connaître une augmentation dans les prochaines années pour reconstituer une marge de sécurité pour le syndicat mixte. Les orientations budgétaires proposées pour le DOB 2026 devraient le permettre, si le contexte financier national n'empire pas en 2026.

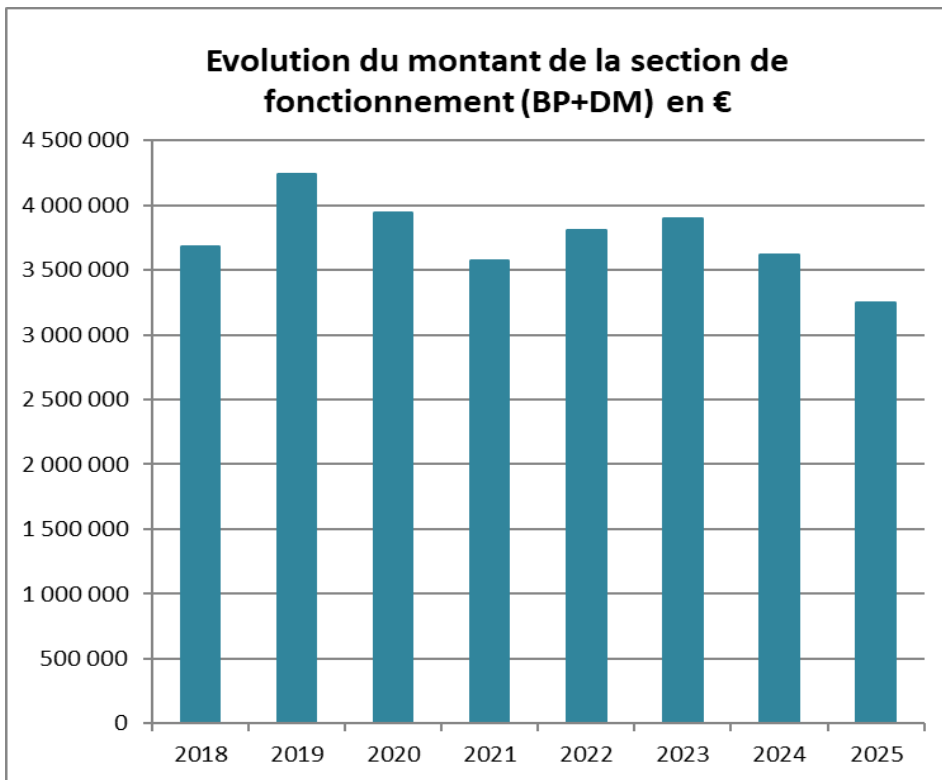
Depuis 2020, les principales recettes de fonctionnement ont évolué dans leur répartition :

- Les cotisations : elles représentaient 46% des recettes en 2024 et permettaient avec la dotation de l'Etat de couvrir 67,46% des dépenses obligatoires (masse salariale et frais de fonctionnement). En 2025, elles représentent 51% + 5% des recettes et ne couvrent que 72,24% des dépenses obligatoires. Ce taux était de 81,89% en 2020.
- Les subventions sur actions représentaient 38% des recettes en 2020 et 28% en 2025. Elles ont baissé notamment concernant les postes.
- Ces baisses ont été compensées par l'augmentation des produits divers et surtout des recettes propres qui sont passées de 3 à 12% et surtout par la revalorisation des cotisations.

## 1-2 Principaux postes de dépenses de la section fonctionnement du budget principal :

### 1-2-1 Globalement :

Globalement, le budget de fonctionnement prévisionnel du syndicat **pour ses objets 1 et 2 oscille** entre 3,2 et 4,2 millions d'euros entre 2018 et 2025. L'année 2025 ayant été la plus basse.

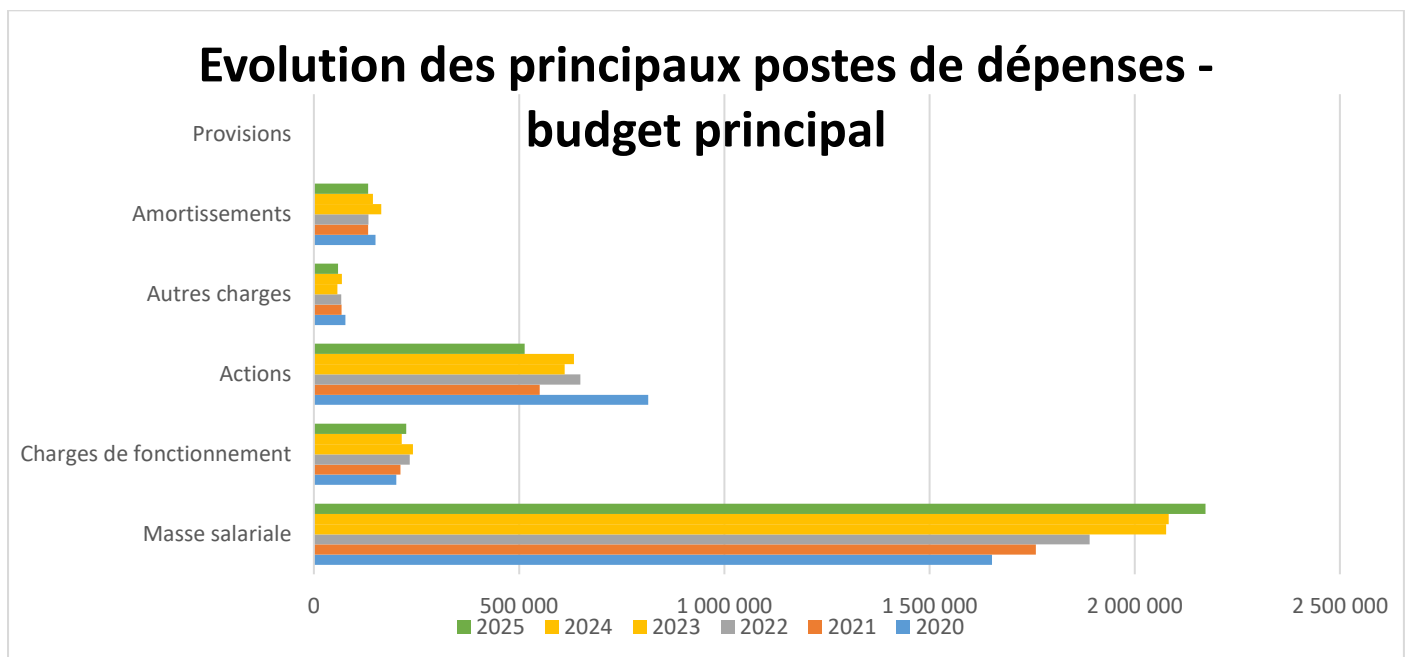


A noter que :

- Depuis 2020, à l'exception de quelques opérations transitoires (terminées en 2022), toutes les dépenses faites au titre de la compétence GEMAPI sont inscrites dans le budget annexe dédié à GEMAPI (Cf. § 5) ce qui explique l'évolution notable à la baisse du budget principal depuis.
- Le budget principal connaît une lente décroissance depuis 2023 liée au contexte financier général.

Cependant si on analyse plus en détail la répartition entre les différents postes de dépenses sur 2025, on peut noter :

- Une augmentation de la masse salariale liée aux augmentations de charges imposées par l'Etat et à la création du renfort de l'équipe administrative
- Une maîtrise des postes de dépenses liés aux frais de gestion, aux charges de fonctionnement malgré les effets continus de l'inflation
- Une baisse régulière du budget consacré aux actions (hors celles réalisées en interne) liée à la disparition de nombreuses subventions



**Le taux de réalisation des dépenses** qui a toujours été au-dessus de la barre des 80% depuis 2020, **dépasse les 95% en 2025**, ce qui s'explique par une activité importante des services, une bonne mise en œuvre technique des actions, une rigueur dans la mise en œuvre administrative des dépenses et la récupération des subventions, et par la faiblesse des dépenses imprévues.

## 1-2-2 Évolution de l'effectif et de la masse salariale :

### Évolution de l'effectif :

Principal poste de dépenses budgétaire, **l'équipe technique du syndicat est son premier moyen d'intervention** : accompagnement des collectivités membres, conseil et assistance, traitement des avis, portage d'actions en maîtrise d'ouvrage Parc ou régie...

L'effectif total du syndicat était en progression depuis sa création mais il s'était stabilisé sur la période 2017-2019, à la demande des élus. En 2020, son effectif a augmenté de 5 agents transférés du SIVU d'entretien des berges du Verdon en lien avec l'intégration de la compétence GEMAPI. En 2021 le syndicat a connu une nouvelle évolution de son personnel avec le développement du nouveau service (SPIC OGS-parkings et sites) lié à la gestion du site du Point sublime-Couloir Samson qui a nécessité, en particulier, de mettre en place en plus un gestionnaire et des saisonniers (postes non-permanents).

Suite à la décision prise par le syndicat mixte d'externaliser l'activité d'entretien des berges en comité syndical du 8 décembre 2022, 4 postes permanents qui assuraient les travaux en rivière en régie ont été supprimés.

Compte tenu **des fortes évolutions récentes qu'a connu l'effectif du syndicat**, et pour pouvoir analyser cette évolution au regard des années passées, il est proposé de considérer ici l'ensemble de l'effectif du syndicat, quel que soit l'objet auquel il est rattaché, ou le budget sur lequel les salaires des agents sont imputés.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'équipe du syndicat mixte était donc composée de **42 agents** (40 emplois permanents (dont 6 à 80% et 1 à 50 %) + 2 contrats de projet) auxquels devaient s'ajouter **22 saisonniers** et **1 renfort** contractuel de 8 mois.

Courant 2025 l'effectif prévu a connu plusieurs évolutions :

- **La fin de contrat du chef de projet schéma d'accueil des lacs du Verdon** en septembre (départ annoncé par l'agent et fin des financements de l'Etat). La poursuite de l'animation et de l'appui à la mise en œuvre du plan d'action du schéma sont conditionnées à la mobilisation de financements par les collectivités locales concernées (communes, EPCI...)
- **Le non-remplacement du mi-temps chargé de projet pastoralisme** (et chef de secteur écogardes), après son souhait de ne pas renouveler son contrat fin 2024, en attendant une amélioration du contexte budgétaire. Un Ecogarde chef de secteur Est saisonnier a été embauché sur 6 mois.
- **La pérennisation du poste de technicien naturaliste** (en charge des atlas communaux de la biodiversité et des zones humides), comme prévu dans la nouvelle charte, par la création d'un poste permanent de catégorie B en comité syndical du 4 décembre 2025 avec prise d'effet en 2026.
- **La création d'un poste** supplémentaire en catégorie B pour **renforcer le pôle administratif** dont la surcharge de travail devenait chronique (augmentation du volume d'activité du syndicat, création des nouveaux services, gestion de 5 budgets et complexification croissante de la gestion des subventions, fonds publics et procédures) et impactait le bon fonctionnement de la structure et donc des pôles techniques.
- **Le départ de la gestionnaire marchés publics** vers une autre collectivité et son **remplacement** en fin d'année par un nouveau gestionnaire **à temps non complet (60%)**.

D'autre part, face à l'impossibilité de remplacer le gestionnaire des ressources humaines (catégorie B) en arrêts maladie de longue durée répétés, un poste de catégorie A (responsable des ressources humaines) a été créé en octobre 2024, et enfin pourvu en août 2025. Le poste de catégorie B du gestionnaire RH a vocation être supprimé s'il est rendu vacant par la mise en invalidité (ou départ anticipé en retraite) très probable de l'agent arrêté qui devrait intervenir dans le 1<sup>er</sup> trimestre 2026. La procédure prend du temps car elle est compliquée par sa situation personnelle et médicale complexe.

### Pour 2026 :

Très peu d'évolution sont prévues pour 2026, sachant que la **maîtrise de la masse salariale est prioritaire**.

Seule l'équipe dédiée au Grand Site de France sera renforcée, en lien avec les crédits apportés par la convention Gestion du Grand site signées avec les communes et intercommunalités dans le cadre de la candidature au label :

- **Deux agents saisonniers seront passés à l'année** pour permettre la mise en œuvre du programme d'actions ; un agent technique (en charge de l'entretien des sites et des équipements) et un agent responsable de l'accueil, de la communication et de la création de l'offre d'animation et de découverte du Grand Site

D'autres évolutions préparées en 2025 seront mises en œuvre en 2026 :

1. **Nouveau contrat du Technicien naturaliste zones humides – atlas communaux de la biodiversité** à partir du 10 janvier 2026
2. **Passage en CDI** de la chargée de projet Natura 2000 Plateau de Valensole début 2026 (au bout de 6 ans de contrats sur un emploi permanent)
3. **Remplacement de la chargée de projet Colostre et continuités écologiques** suite à son volonté de non reconduction de contrat.
4. **Deux renouvellement de contrats (3 ans)** seront également à envisager pour le Technicien de rivière du secteur bas Verdon / Artuby Jabron et la Chargée de projets REGAIN et agroécologie - agroforesterie

À l'effectif permanent de 2026 s'ajouteront également comme chaque année des missions pour besoins temporaire ou saisonniers. Elles seront mises en place si les subventions attendues sont confirmées (écogardes GRF, DREAL crédits OGS...). **Une délibération cadre est proposée au comité syndical à ce sujet** pour prévoir également une marge d'imprévu :

→ Catégorie A :

- 2 contrats d'accroissement temporaire d'activité au cas où il faudrait répondre en urgence à des appels à projets ou mener des actions imprévues

→ Catégorie B :

- 1 chef de secteur écogardes (secteur centre) saisonnier (6 mois maximum)
- 1 chef de secteur écogardes (secteur est) saisonnier (6 mois maximum)
- 1 gestionnaire maison de site Point sublime couloir Samson (8 mois maximum)
- 2 contrats d'accroissement temporaire d'activité pour actions ponctuelles imprévues

→ Catégorie C :

- Agents saisonniers pour les sites Point sublime, couloir Samson, maison de site :
  - 4 agents d'accueil et de parking polyvalents (3 mois maximum)
  - 1 agent d'accueil maison de site (renfort estival – 4 mois maximum)
  - 1 agent technique maison de site et parkings (6 mois maximum)
- Ecogardes saisonniers :
  - 11 agents écogardes GRF, dispositif sécurité sur (2,25 mois)
  - 3 écogardes GRF (sur 3 mois)
- Aide agricole saisonnier pour la préparation des terrains et la plantation de la phase 2 du verger conservatoire de Valx : (1 mois maximum)
- 3 contrats d'accroissement temporaire d'activité pour actions ponctuelles imprévues

En 2026, le syndicat mixte aura également recours à :

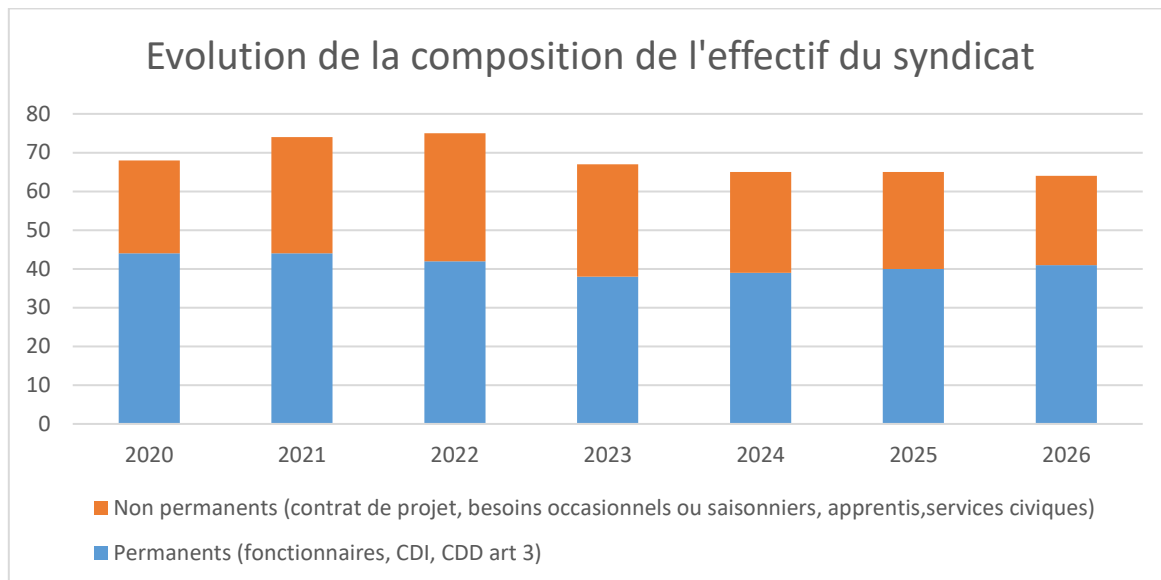
- un **service civique sera mis en place sur 9 mois**, en partenariat avec la Ligue de l'enseignement des Alpes de haute-Provence pour accompagner les projets autour des vergers conservatoires, des variétés fruitières anciennes et de la plantation de haies, portés par le pôle Agricultures.
- **5 stagiaires de fin d'études** (4 à 6 mois).
- **2 stages courts de découverte** sur 6 semaines (1<sup>ère</sup> et 2<sup>nd</sup>e) pour des jeunes du territoire

Avec la **mise en place de la convention Grand site** et les nouveaux moyens mobilisés pour pérenniser et améliorer la gestion du Grand site, différentes décisions pouvant permettre la création de 2 postes permanents (agent technique et responsable accueil du Grand site) devront être prises par le Comité syndical dans l'année 2026, en complément du recours classique à des saisonniers pour les postes d'agents de parking.

Si toutes ces évolutions proposées sont validées, **en 2026, l'effectif présent à l'année sera de 41 agents** (permanents et 0 contrat de projet) + **2 s'il y a création de postes permanents pour la gestion du Grand site** ; voire 1 poste permanent de moins, en fonction de l'évolution de la situation de notre gestionnaire RH (déclaration d'invalidité probable) si le choix est fait de supprimer son poste.

En 2026, comme en 2025, devaient s'ajouter à ces agents **22 saisonniers** et **1 renfort** contractuel de 8 mois, si les subventions prévues sur ces postes sont obtenues..

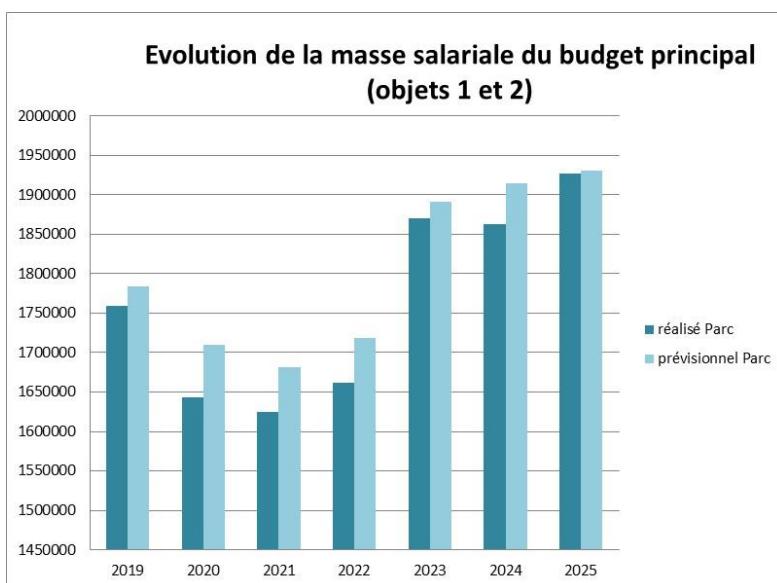
Cf. **Projet d'organigramme 2026** (au 1<sup>er</sup> février 2026) en annexe 3.



### ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE :

Rappelons que la masse salariale globale du syndicat a connu une hausse en 2020, avec l'intégration des 5 agents du SIVU, l'embauche de la gestionnaire marchés publics / affaires juridiques.

En revanche si l'on considère seulement la masse salariale du budget principal (affecté aux objets 1 et 2) en 2020 et 2021, elle a été là en revanche en forte baisse car la création de l'objet 3 a amené un transfert automatique des charges des personnels affectés en tout ou partie à la GEMAPI (7 ETP, + 4 agents, Cf. § 5 pour les détails), en intégrant les temps de travail des agents en charge des fonctions support de l'équipe pris en charge en partie par le budget GEMAPI et les budgets Régie et SPIC.



Entre 2020 et 2022, la masse salariale est restée stable et très contenue, seulement impactée par l'évolution des charges et l'avancement de carrière des agents.

En revanche, depuis 2023, l'augmentation a été plus importante du fait de l'augmentation du point d'indice de la fonction publique (+5 % en tout) et d'embauches occasionnelles (renfort RH ou remplacement congés maternité) ou permanente (poste chargé de projet qualité des eaux).

En 2025, la masse salariale a encore évolué légèrement à la hausse, en raison de :

- La nécessité de **renforcer l'équipe administrative** (et de pallier l'arrêt de longue durée du gestionnaire RH, en attendant sa mise en invalidité)
- De **nouvelles obligations financières** comme le versement d'un forfait par agent ayant opté pour la garantie maintien de salaire
- De **l'augmentation des cotisations CNRACL (+ 3 %) et maladie maternité (+ 1 %)** pour les agents titulaires

**Pour limiter cette hausse au maximum**, comme évoqué ci-dessus, plusieurs décisions ont été actées en Comité syndical :

- ne pas remplacer le mi-temps de chargé de projet pastoralisme en 2025
- ne pas poursuivre en autofinancement sur le dernier trimestre 2025 l'animation du schéma d'accueil sur les lacs après l'arrêt de l'aide de l'Etat (sauf si les collectivités locales prennent le relais)
- de voir avec l'assurance du syndicat pour obtenir le remboursement des salaires du gestionnaire ressources humaines arrêté si le passage en arrêt longue maladie est prononcé par le comité médical (ce qui fût le cas).

Il est important de rappeler pour mémoire qu'en 2025, 60 % des postes présents à l'année dans l'équipe du syndicat ont été subventionnés par l'Europe, l'Etat, la Région, l'Agence de l'eau et que tous les postes de saisonniers écogardes sont financés par des subventions apportées par Région-Département-EDF-Communes.

La situation devrait évoluer positivement en 2026 car les postes permanents et saisonniers créés pour la gestion du Grand Site seront financés par la convention de gestion GSF.

En lien avec le travail fait par la commission mixte, la validation d'un **nouveau règlement temps de travail** a été réalisée fin 2025 ; et un travail de construction et de validation des **Lignes directrices de gestion des ressources humaines** du syndicat mixte est à réaliser sur 2026. D'autre part en 2026, la contribution du syndicat au financement de la mutuelle santé (contrat collectif validé en fin 2025) sera effective et constituera une nouvelle dépense.

### 1-2-3 Évolution des charges de fonctionnement :

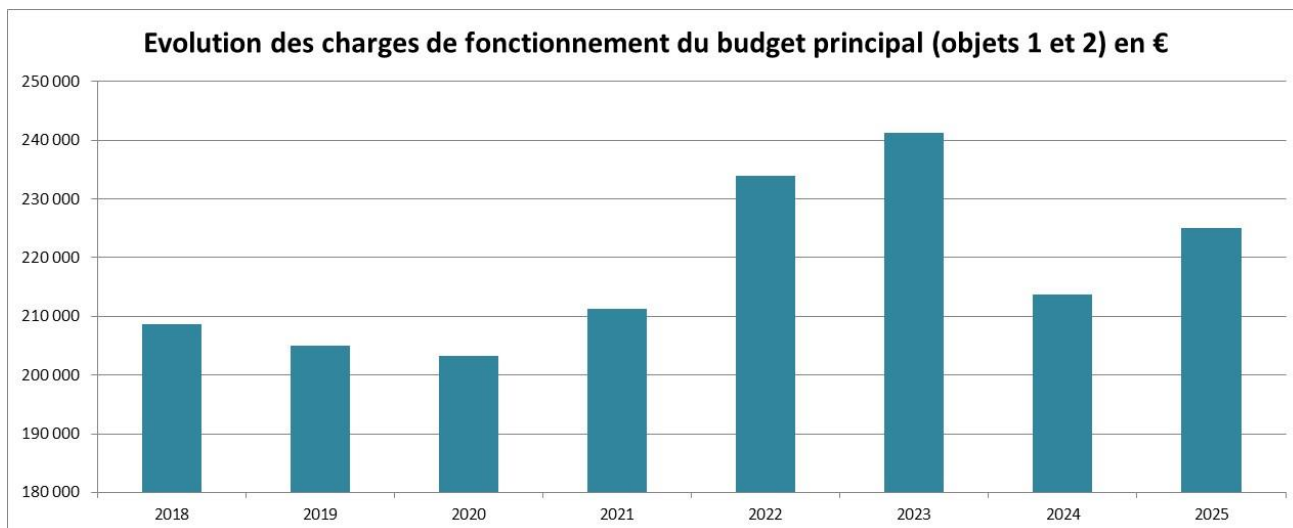
Depuis 2018, les charges de fonctionnement fluctuent entre 203 000 et 219 000 euros. Les efforts sont constants pour veiller à une gestion rigoureuse de ces dépenses et limiter ces variations.

Après plusieurs années de diminution ou de maintien, les charges de fonctionnement du syndicat pour les objets 1 et 2 ont augmenté en 2022 (+10 %) et en 2023 (+ 5 %) ce qui restait cohérent avec le niveau d'inflation issue de la crise énergétique et financière et des nouveaux besoins de dématérialisation post-covid.

En 2024, elles ont fortement baissé, notamment en lien avec :

- La forte baisse des frais d'entretien liés aux véhicules, au domaine et aux bâtiments
- La maîtrise des frais de déplacement (avec un recours massif à la visioconférence) et de chauffage
- La baisse des frais d'impression, d'affranchissement (avec la généralisation des convocations des instances dématérialisées), de téléphonie (changement d'opérateur) et la réduction du budget « fêtes et cérémonies » relatif notamment aux repas ou buffets nécessaires quand des réunions sont organisées sur la journée.

En 2025, une nouvelle hausse a été constatée (5%) qui s'explique principalement par l'augmentation des droits d'utilisation « en nuage » (différents usages numériques, virtualisation et dématérialisation de nombreuses procédures, applications et logiciels...) et ceci malgré le gros travail pour faire baisser les coûts de téléphonie mobile, fixe et connexion internet tout en augmentant la qualité des prestations en changeant d'opérateur (- 6 000 €).

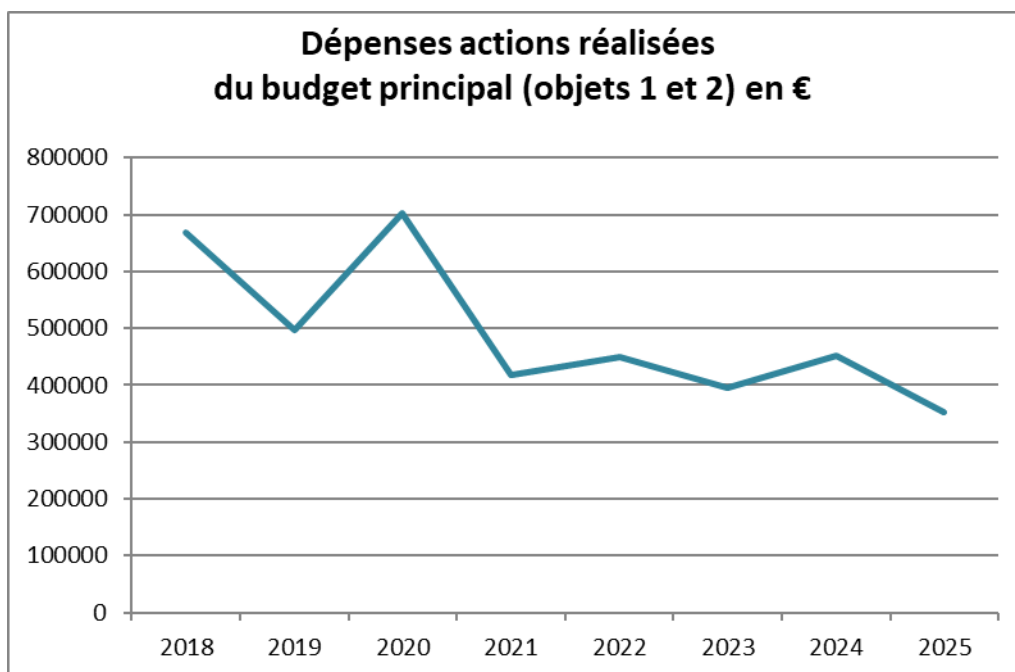


Au regard des difficultés financières, il sera nécessaire de maintenir cette maîtrise en 2026, en étant particulièrement vigilants sur :

- **Les frais de déplacements** (en développant encore la visioconférence pour les réunions techniques ne nécessitant pas de présence de terrain, en limitant les séminaires et délégations, les formations lointaines...)
- **Les frais de formation** (un budget limité à 15 000 € est proposé)
- **Les achats ou licences de logiciels** nécessitant des abonnements.

#### 1-2-4 Évolution du budget consacré aux actions (hors investissements) :

Les dépenses **réalisées** relatives aux actions varient entre 350 et 700 000 euros depuis 2018, l'année 2025 ayant été la plus basse:



Comme le montre ce graphique, le montant des dépenses des actions réalisées est fluctuant mais en baisse régulière depuis 2020, en lien avec l'érosion des subventions disponibles.

En 2026, face à la perte de plusieurs sources de financement, et eu égard aux difficultés de trésorerie du Syndicat, **le budget action restera réduit.**

Les commissions ont été sollicitées pour prioriser les actions en lien avec la nouvelle charte (montage de projets, recherche de financements...). Le gel ou la réduction des crédits Etat ou Région qui étaient attendus pour financer certaines actions va amener la mise en suspens de certaines actions.

# 1-3 Les investissements du syndicat (hors Régie d'aménagement et SPIC et GEMAPI) :

## Évolution des dépenses d'investissement :

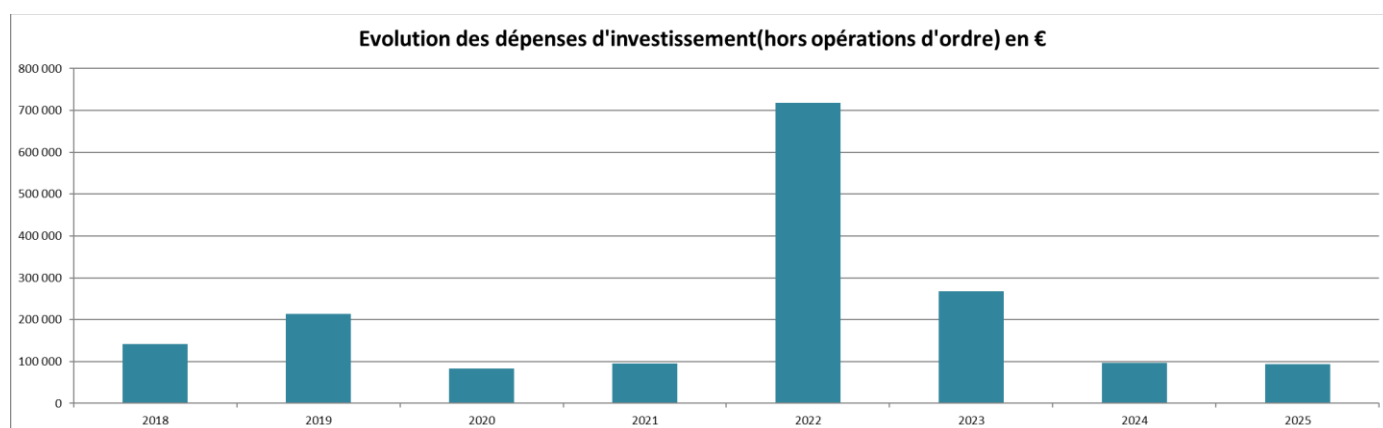
Les dépenses d'investissement du syndicat ont été très limitées jusqu'en 2014 car le syndicat n'avait pas vocation à réaliser directement des aménagements pour ses activités concernant les objets 1 et 2.

Avec l'évolution des missions du syndicat vers l'accompagnement de la gestion des sites naturels fréquentés et le transfert de la compétence GEMAPI, la situation a largement évolué depuis 2014 et 2020 avec la création de la Régie, des aménagements du site Point Sublime couloir Samson, de la navette touristique et des équipements d'accueil du public autour de la maison du Parc (Cf. ci-dessous).

Cependant, la plupart des actions d'investissement du syndicat pour ces objets sont donc désormais affichées dans le budget autonome de la Régie (Cf. §2) ou les budgets annexes des SPIC OGS-Parkings (Cf. §3) et SPIC navette (Cf. §4) et du budget annexe GEMAPI (Cf. §5).

Les **principaux investissements** portés par le budget principal du syndicat ces dernières années, en dehors des besoins **matériels liés au fonctionnement** (informatique, véhicules), ont porté sur les **aménagements du domaine de Valx**. En dehors des équipements liés au fonctionnement (ordinateurs...), ces investissements ont été financés généralement à 80 % (travaux ferme et abords de Valx...).

Elles ont été en moyenne de 230 500 € par an entre 2008 et 2022, avec de grosses variations d'une année sur l'autre, en fonction des projets.



En 2025, les principales dépenses d'investissement du syndicat ont porté sur : (hors des actions de la Régie d'aménagement des sites (Cf. § 2) et des SPIC (Cf. § 3 et 4) :

- Travaux d'amélioration et de réparation de la ferme caprine, financés par l'assurance
- Budget très faible d'acquisition informatique et mobilier
- Refonte du site web
- Finalisation des travaux liés à la création d'un sentier d'interprétation à Valx
- Dispositif d'observation des flux nautiques

Comme évoqué précédemment, compte tenu du contexte budgétaire, les opérations prévues de compléments de la signalétique entrée de communes / entrée de Parc et de la signalétique de valorisation du patrimoine bâti dans les communes ont été repoussées en attendant de trouver des financements.

Principales dépenses d'investissement envisagées en 2026 : (hors des actions de la Régie d'aménagement des sites (Cf. § 2) et des SPIC (Cf. § 3 et 4)

- **Plan de gestion des domaines de Valx et Félines :** lancement des travaux de restauration de l'ancien hangar Rébory (Cf. ci-après § bâtiments) : permis, études préalables pour le hangar, dispositif alarme incendie et intrusion (Bastide de Valx) (1<sup>ère</sup> phase 40 000 € TTC maximum).

- **Panneaux de valorisation du patrimoine bâti** : 1<sup>ère</sup> année de mise en place du programme sur 3 ans (environ 45 000 € TTC sur les 143 000 € TTC de budget global)
- **Panneaux d'entrée de Parc et de nouvelles communes** (besoin de 30 000 € TTC environ avec la pose)
- **Phase 2 de création du Verger conservatoire** sur Valx (27 000 € TTC)
- **Renouvellement du serveur informatique** : une grosse évolution du système informatique du syndicat mixte acquis il y a 7 ans est obligatoire en 2026 (Cf page 21) ; en revanche, **aucun renouvellement d'ordinateur** ne sera proposé au BP.
- **Aucun renouvellement de véhicule** n'est proposé en 2026 par mesure d'économie
- Des travaux de **réparation/amélioration des bâtiments de Valx / logements de Félines** (Cf page 21)

## PATRIMOINE DU SYNDICAT MIXTE :

Le syndicat mixte de gestion du PNR Verdon, au regard d'autres collectivités, possède un patrimoine limité aux besoins de fonctionnement de l'équipe et aux bâtiments situés sur le domaine de Valx-Félines à Moustiers-Sainte-Marie, la passerelle de l'Estellié et depuis 2020 sur Rougon, autour du site du Point Sublime et couloir Samson.

### Bâtiments :

L'équipe du syndicat mixte est installée sur les domaines de Valx-Félines: convention de cession de droits réels du Conservatoire du littoral au bénéfice du Parc : bastide de Valx, bergerie, ancienne ferme (dont grange), les 2 fermes de Félines.

Un bureau au cœur de la Maison nature et patrimoines est également loué depuis des années à la commune de Castellane pour accueillir les écogardes l'été.

Depuis 2023 un bureau a été trouvé sur Moriez, loué à la commune, pour accueillir le technicien rivière haut et moyen Verdon.

En 2026, sont proposés, dans le cadre du plan de gestion du domaine de Valx et Félines :

- Le démarrage **des travaux de restauration de l'ancien hangar** (atelier, lieu de stockage...) **et de sécurisation des bâtiments** : permis, études préalables pour le hangar, dispositif alarme incendie et intrusion (Bastide de Valx) (1<sup>ère</sup> phase 50 000 € TTC maximum sur les 303 000 € de coût total financé par la Région).
- Des travaux d'**amélioration de la ferme pédagogique** (amélioration du seuil et reprise du plancher (10 000 € HT) financée par la Région.
- Des travaux de **réparation/amélioration des bâtiments de Valx / logements de Félines** (5 000 € HT)
- **Phase 2 de création du Verger conservatoire** sur Valx (27 000 € TTC)

### Terrains :

**Le syndicat est propriétaire de terrains de surface limitée**, acquis pour permettre des projets d'aménagement qu'il porte :

- **Deux parcelles de terrain (sur La Palud et Aiguines)** situées à l'aplomb des piles de la passerelle de l'Estellié qu'il avait dû acheter pour faciliter la reconstruction de la passerelle.
- **Des terrains sur la commune de Rougon** qui ont permis l'aménagement de la maison de site du Point Sublime, de ses abords et d'un parking pour l'accès du Couloir Samson pour une surface de 6,38 ha. Les autres parcelles supports des aménagements étant propriété de la commune, une convention de gestion d'une durée de 30 ans a été signée entre la commune et le syndicat.

Il est également gestionnaire (pour 30 ans) de terrains acquis par le Conservatoire du littoral autour du domaine qui accueille la maison du Parc à Moustiers-Sainte-Marie :

- Environ 245 ha de terres sur le **domaine de Valx-Félines** avec 6 bâtiments où se sont implantés le siège administratif du syndicat et la ferme pédagogique, ainsi que des activités agricoles sur des terres confiées par convention à des agriculteurs (éleveurs, céréaliers et trufficulteur) et à une société de chasse, en échange d'une indemnité d'occupation.
- Le Conservatoire du littoral ayant acheté en 2022, de nouveaux terrains qu'il souhaite remettre en gestion, le syndicat a repris en gestion les terres des domaines de Brunias et de Saint-Saturnin pour conforter l'unité

foncière du domaine Valx-Félines ; il ne reprendra pas en revanche la gestion de la bastide de St-Saturnin. Un travail est mené sur le modèle économique à mettre en place pour s'assurer les moyens d'une bonne gestion de ces terres.

### Véhicules :

Fin 2025, le syndicat possédait :

- 15 véhicules (dont 2 affectés à l'équipe eau, 1 aux écogardes et 1 minibus 9 pl à la Régie) et 4 remorques
- 1 bateau de sécurité à moteur
- 2 vélos électriques
- 1 réseau radio géré par la Régie composés de 8 émetteurs distribués sur tout le territoire.

En 2026, il est proposé de :

- **Ne pas renouveler de véhicule du syndicat mixte**

### Parc informatique :

Actuellement le parc informatique du syndicat compte une soixantaine d'ordinateurs + 5 serveurs + 6 imprimantes et copieurs.

Le marché passé pour renouveler nos photocopieurs en 2025, a été bien négocié et a permis de faire 25 % d'économies sur les coûts annuels de location/fonctionnement (/2024).

Idem pour le marché de téléphonie fixe et accès internet passé en 2025 qui nous a permis d'équiper presque tous les agents en téléphone portable et ordinateur portable pour faciliter le télétravail et les déplacements, à des prix très intéressants. Changer d'opérateur nous a permis de faire également 50 % d'économies sur les abonnements mobiles, fixes et internet (/2024).

Ces économies ont malheureusement été en partie compenser par l'explosion des prix des licences de certains outils, dont les américains ont le monopole, indispensables à la bonne gestion des serveurs.

D'autre part, le système informatique central (baie de serveurs), acquis il y a 7 ans, est désormais bien amorti et doit être renouvelé pour éviter des problèmes car la durée de garantie/maintenance maximale est atteinte. Cela nous permettra également de renforcer encore les organes de sécurité et les outils de préventions des virus, des spams et du piratage.

Plusieurs questions sur la technologie à utiliser se posent : le 1<sup>er</sup> semestre 2026 nous permettra de réaliser en interne une étude de la solution technique à privilégier (renouveler le serveur en interne ou passer à une externalisation majoritaire des données et logiciels, si une amélioration du débit à Valx est possible). Le coût d'un système informatique neuf avoisinant les 50 000 € TTC, le 1<sup>er</sup> semestre sera également utilisé pour chercher des sources possibles de financement de cet équipement (France Relance ?). Ce budget peut être prévu par précaution au BP ou au pire en DM.

En attendant, pour maintenir la sécurité du système et renforcer la connexion internet de la maison du Parc, il va également nous falloir :

- changer notre switch vieux de 10 ans (5 000 €) et les onduleurs des baies serveurs (5 000€)
- installer une solution de connexion par faisceau hertzien depuis un point d'accès haut débit varois, qui va nous permettre de démultiplier le débit internet à la maison du Parc, d'avoir accès à des technologies d'externalisation des données, de la messagerie et de sauvegarde des données, tout en nous offrant une connexion de secours quand la fibre de Valx est en panne (ce qui arrive plusieurs jours voire semaines par an) (environ 10 000 €)
- acquérir un système EDR (logiciel permettant de détecter toute utilisation anormale des serveurs et des ordinateurs pouvant résulter d'un piratage, et de mettre en protection les systèmes) : environ 6 000 €
- renouveler sur un an le marché de maintenance informatique arrivé à terme également, le temps de finaliser la solution technique et l'achat des équipements.

En 2025 le renouvellement d'ordinateurs avait été limité au maximum (2 postes subventionnés seulement), mais Windows a annoncé cette même année arrêter d'assurer la mise à jour des systèmes sous Windows 10 à partir de septembre 2025. Ce qui nous a obligé à faire migrer tous les ordinateurs récents sous Windows 11 (avec un coût financier faible heureusement) mais qui va surtout nous obliger à renouveler certains ordinateurs de plus de 7 ans qui

ne sont pas compatibles. Nous allons donc prévoir de renouveler 8 ordinateurs (dont 5 reconditionnés à un moindre coût) pour un montant de 7 500 €

Compte tenu du contexte budgétaire, il est proposé de limiter très fortement les autres achats d'équipements en 2026 à savoir : **petits matériels** (4 000 € TTC).

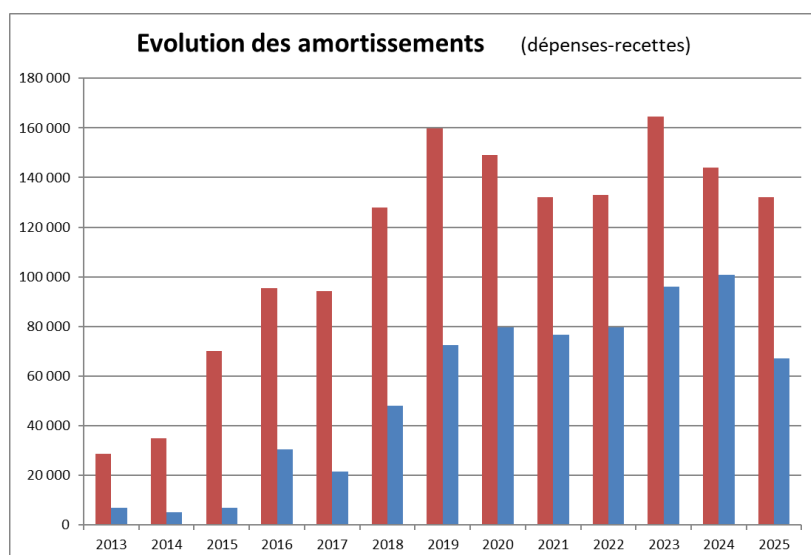
Passerelle de L'Estellié : des travaux d'entretien ont été réalisés en 2015. Une visite de contrôle sera à organiser en 2026 pour vérifier son état (5 000 €) et prévoir d'éventuels travaux d'entretien.

Divers : mobilier de bureau, matériel d'entretien des domaines (débroussailleuse, brouette électrique, etc.).

- **De petits équipements pour l'équipe eau** seront financés sur le budget GEMAPI
- **Un renouvellement des vêtements de travail/protection et d'identification de l'équipe est proposé** (5 000 € au budget général + 2 000 € au budget GEMAPI)

## AMORTISSEMENTS :

Obligatoires pour le syndicat mixte depuis le budget 2010. En cas de subventions obtenues sur de l'investissement, il est nécessaire pour le Parc d'amortir les dépenses et les subventions correspondantes.



Depuis :

- 2018 : démarrage de l'amortissement de la ferme pédagogique (sur 25 ans).
- 2019 : démarrage de l'amortissement des travaux d'amélioration de l'accueil et aménagements écoresponsable de la maison du Parc et de ses abords (sur 10 ans).
- 2020 : démarrage des amortissements du serveur et des nouveaux ordinateurs (sur 5 ans).
- 2023 : démarrage des amortissements des équipements de la salle Rébory (mobilier, matériels informatiques), du véhicule CCFL, de la presse à fruits, du bateau. A compter de 2023, les

amortissements sont calculés selon la règle du prorata temporis en application de la nomenclature M57, les biens acquis commencent donc à être amortis à compter de leur mise en service (et plus au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N+1)

Les amortissements sur le budget principal du syndicat, devraient continuer de baisser en 2026 par rapport à 2024 et 2025.

## 1-4 Endettement du syndicat :

### Budgets Régie et parkings

**Pour les travaux d'aménagement et de valorisation du Point Sublime/Couloir Samson** qui ont démarré en octobre 2020 et qui se sont poursuivis jusque mi 2023 : un emprunt a été souscrit par la Régie en 2020 à hauteur de 440 000 € sur 25 ans pour composer l'autofinancement de l'opération dans sa globalité.

En 2023, un nouvel emprunt de 79 000 € a été souscrit pour composer l'autofinancement du projet d'aménagement des embarquements pour une durée de 20 ans.

**Fin 2025, une ligne de trésorerie a été renouvelée pour un montant de 500 000 € sur 12 mois renouvelable**, pour mener les travaux et les opérations pluriannuelles que le Parc porte. Elle n'a pas été utilisée sur l'exercice 2025, mais a néanmoins été reconduite par précaution fin 2025 pour le même montant.

## 1-5 État des provisions constituées :

Provision constituée dans le cadre du budget principal pour éventuel licenciement des CDI :

Elle a été constituée progressivement sur la période 2013 à 2016, suite au souhait des élus de stabiliser l'équipe en proposant des CDI aux agents qui y étaient éligibles. Trois années de suite, le Parc a provisionné et constitué une provision de 120 000 €. Depuis, cette provision a été maintenue, mais n'est plus complétée depuis 2017. Pour 2026, il est proposé de la conserver à ce montant.

Sur le Budget GEMAPI :

Une provision de 88 550 € a été constituée en 2019 pour risques statutaires éventuels concernant les 5 personnels du SIVU intégrés à l'équipe du syndicat mixte.

**En 2023, elle a été totalement débloquée** pour couvrir les indemnités de licenciements des 2 agents de l'équipe rivière et les frais de conseils. Une nouvelle provision a été constituée en 2024 pour un montant de 40 000 € en raison du contentieux en cours sur le licenciement d'un des agents.

La constitution d'une « provision pour travaux d'entretien à faire d'urgence en cas de crise/inondation (désembaclement, abattages) » au vu de l'expérience des inondations des 1er et 2 décembre 2023 dans le haut-Verdon a été validée par les EPCI et réalisée sur le budget GEMAPI 2025 à hauteur de 188 000 €. Elle sera complétée en 2026 pour un montant d'environ 112 000 €.

Pour 2026, la CCAPV a souhaité que soit inscrit, au titre du PI sur le budget GEMAPI, une ligne budgétaire de 200 000 € en investissement pour pouvoir intervenir rapidement en cas d'urgence sur un ouvrage. Cette dépense serait intégralement financée par la CCAPV le cas échéant (la réserve financière est constituée par la CCAPV, pour pouvoir être utilisée en cas de besoin sur les différents bassins versant qui la concernent).

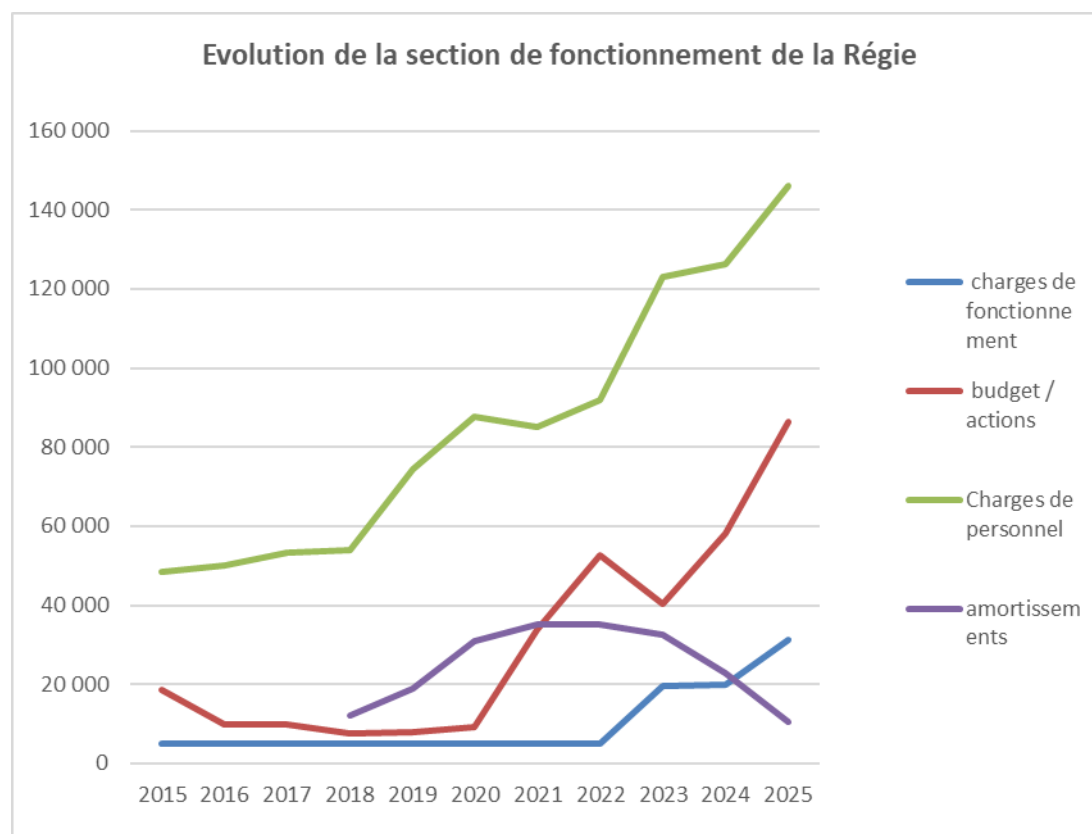
## 2 – BUDGET AUTONOME DE LA REGIE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES SITES NATURELS FREQUENTES DU VERDON

Créée en 2014, la Régie a comme mission d'accompagner, porter et gérer les opérations permettant d'améliorer l'aménagement et la gestion des sites naturels fréquentés du Verdon pour permettre leur découverte dans de bonnes conditions tout en les protégeant. Elle peut conseiller, accompagner ou réaliser pour le compte des collectivités concernées par ces sites (communes, intercommunalités, départements, Parc) quand celles-ci n'ont pas la possibilité ou l'ingénierie pour construire les projets, porter les travaux, gérer sur le long terme les sites à forts enjeux, à dimension intercommunale ou interdépartementale.

Créée sous forme de Régie à simple autonomie financière et gérée par un conseil d'exploitation, elle a été dotée de son premier budget autonome en 2015.

### 2-1 La section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer son animation, sa gestion et la réalisation d'études : les principales dépenses sont les dépenses du personnel de la Régie auxquels s'ajoutent des contributions administratives et comptables du Parc et quelques frais divers (dont l'adhésion au Réseau des Grands Sites de France, l'entretien du réseau radio...).



#### LES DEPENSES :

En 2021, la section de fonctionnement s'élevait à 164 935 €. En 2022, son montant a augmenté pour atteindre 193 222€, en raison de l'augmentation du point de salaire des agents, de l'embauche d'un agent supplémentaire sur 2 mois pour l'étude fréquentation des Cavaliers, de la prise en compte d'une année complète d'intérêts d'emprunts, du paiement de la taxe d'équipement sur le Point Sublime et de la programmation de l'étude route de crêtes.

En 2023, les dépenses de fonctionnement de la Régie ont augmenté car elles ont intégré les dépenses de fonctionnement de la maison de site du Point Sublime (personnel, fluides, consommables, petits équipements,) qui

sont partiellement refacturées au budget SPIC Parkings car le responsable de la maison de site assure une partie de l'accueil et de la gestion des parkings. Cette situation se poursuit depuis 2024.

Les dépenses de fonctionnement de la Régie intègre également, depuis 2023, la réalisation du dossier de labellisation du Grand site.

Elles ont pris en compte l'inflation qui a mécaniquement fait augmenter tous les coûts de fournitures, salaires, fluides, énergie...

Avec la multiplication des aménagements/acquisitions portés par la Régie, **une attention particulière a été portée aux coûts des intérêts des emprunts et des prêts relais qui augmentent fortement**, encore plus avec la crise économique et le relèvement des taux. Le taux pour le projet embarquements a plus que doublé par rapport au taux obtenu pour la maison de site par exemple. **Il sera important que leur coût soit porté / facturé** aux structures qui vont les gérer par la suite (SPIC parking ou communes demandeuses des acquisitions ou aménagements) lorsque les opérations seront terminées.

**En 2026**, dans la poursuite de 2025, la section de fonctionnement de la Régie va porter non seulement les **dépenses d'animation et de gestion de cette structure** (cf. ci-dessous) mais aussi les dépenses de **fonctionnement de la maison de site** du Point sublime (personnel, fluides, consommables...). Ces dépenses seront, comme en 2025, partiellement refacturées au budget SPIC Parkings.

La section de fonctionnement de la Régie portera aussi les dépenses liées à la finalisation **du dossier de candidature au label Grand Site de France** pour les Gorges du Verdon. Ce dossier doit être finalisé et déposé fin janvier 2026.

#### **Charges de personnel :**

Depuis 2019, le temps de travail dédié à l'animation et au fonctionnement de la Régie était de 1,5 ETP (un chargé de gestion à plein-temps et un chargé de travaux) pour accompagner la mise en place des grands projets envisagés. Une petite baisse ponctuelle est à noter depuis 2021, en raison du passage à 80 % puis 90% d'un des agents.

A partir de 2023, les postes saisonniers d'animation de la Maison de site du Point Sublime sont financés sur ce budget. En 2025, un poste de gestion administrative et comptable à mi-temps est venu compléter l'équipe.

Dans le cadre de la candidature au label Grand Site de France, une convention de partenariat entre l'Etat, la Région, les Départements, les quatre intercommunalités et les sept communes concernées a été validée en fin d'année 2025. **Cette convention prévoit notamment le renfort de l'équipe de la Régie pour porter les actions prévues durant la période de labélisation Grand Site de France** : embauche d'un agent technique à mi-temps et d'un(e) chargé(e) d'accueil, de communication et de l'offre Grand Site de France à mi-temps. Ces deux postes seront mutualisés avec des postes saisonniers afin de proposer des embauches à l'année.

Les charges de personnel de la Régie comprennent donc pour l'année 2026 :

- **Les charges de personnel d'animation et de fonctionnement global** (1 ETP pour le chargé de projet, 0,3 ETP pour le chargé de travaux et 0,5 ETP pour la gestionnaire administrative et financière). En complément sont prévus les postes à mi-temps de l'agent technique et de chargé(e) d'accueil, de communication et de l'offre avec des embauches en cours d'année (agent technique à partir d'avril en tant que saisonnier puis emploi pérenne en octobre et chargé d'accueil-communication-promotion offre de découverte à partir d'octobre).
- **Et les charges de personnel lié à l'animation de la Maison de site du Point Sublime pour l'accueil et information des visiteurs**. Pour assurer cette mission, deux renforts saisonniers sont embauchés : un gestionnaire du site pour une période de 8 mois (préparation de l'ouverture de la Maison de site : installation matérielle du lieu, organisation de l'espace, communication, lien avec les partenaires..., gestion de l'accueil en saison et fermeture de la Maison de site à la fin de son contrat) et un renfort estival de 2 mois durant l'été afin de permettre une ouverture plus large de la Maison de site.

Les personnels de la Maison de site assurant à la fois l'accueil et l'information des visiteurs mais aussi l'accueil et la gestion de l'équipe des parkings ; leur coût est donc partiellement refacturées au budget SPIC Parkings.

#### LES RECETTES :

La Régie n'a pas de cotisation spécifique, elle est alimentée par des **dotations** (du Parc), une **aide au fonctionnement** d'EDF (9800 € par an), des **subventions** sur actions (selon les opérations menées : DREAL, Conseil régional, Europe...)

ainsi que des **prestations** (AMO, MOE...) qu'elle peut réaliser en quasi-régie pour le compte des membres du syndicat mixte.

Depuis juillet 2021, l'animation (ingénierie) de la Régie n'est plus soutenue par la Région ou les fonds européens. Elle est cependant évidemment nécessaire à l'avancée des projets de l'opération Grand Site en particulier, comme elle l'était avant la création de la Régie lorsqu'elle était autofinancée par le Parc.

Depuis 2024, EDF a exprimé le souhait de réorienter son aide sur des actions plus proches de leurs activités et de ne plus soutenir la Régie.

Par contre, l'animation de la Régie bénéficie depuis 2024 d'une aide d'ingénierie spécifique de l'Etat pour soutenir l'animation du Grand Site de France en projet des Gorges du Verdon (aide de 60 000 €). Cette aide a été renouvelée en 2025 et devrait l'être en 2026.

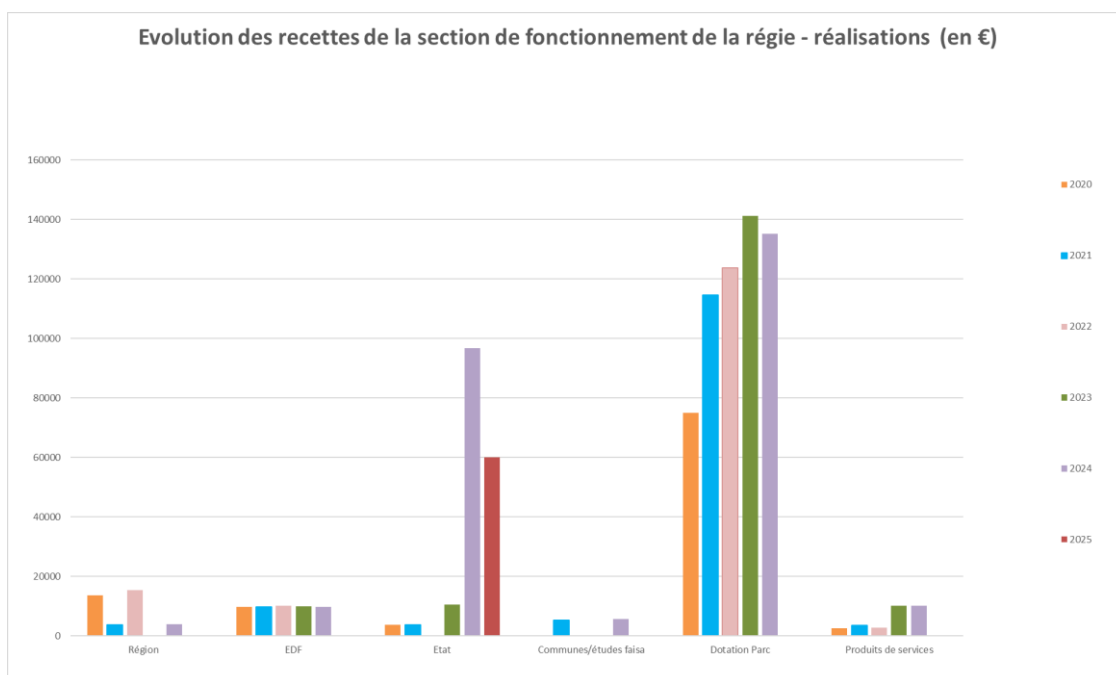
**Depuis 2022**, le temps de travail du chargé de projet de la Régie passé pour accompagner la mise en place et le fonctionnement de la navette a pu **être valorisé et remboursé par le budget annexe du SPIC navette**. Ce temps de travail est une nécessité pour son bon fonctionnement, c'est une réalité depuis le lancement de ces actions et cela compose une nouvelle recette légitime pour le fonctionnement de la Régie.

**Il en a été de même depuis 2023** pour le temps de travail du chargé de projet mobilisé pour préparer et accompagner le fonctionnement des parkings, facturé aux SPIC parkings, ainsi que 50 % du temps du personnel responsable de l'accueil à la maison de site (refacturé au SPIC parking).

Lorsque ses **prestations** vont au-delà du simple accompagnement, la Régie peut réaliser des études de faisabilité ou des prestations d'accompagnement ou de portage d'actions pour le compte des membres du Parc. Ces études ou missions payantes génèrent quelques recettes propres. **Le temps d'ingénierie mobilisé par les opérations menées pour le compte d'autres collectivités doit être facturé pour les faire participer aux charge de personnels nécessaire pour mener les opérations à bien** (ex sur le dossier d'acquisition des pontons, étude d'aménagement de la plage de St-Julien le Montagnier...), d'autant que ce type de dépenses est la plupart du temps subventionnable par nos financeurs (Etat, Région...).

Depuis 2017, sont également perçues les **redevances d'utilisation du réseau radio** (2 760 € perçus en 2022 / 3185 € en 2023/ 3305 € en 2024 et 3500 € en 2025). En 2026, elles devraient se maintenir ou légèrement augmenter si de nouveaux utilisateurs souhaitent en bénéficier.

Depuis 2023 et l'ouverture de la Maison de site, une petite **boutique de livres et de produits locaux** est proposée au Point sublime. Cette boutique génère des recettes qui viennent alimenter le fonctionnement du budget de la Régie (7 095 € en 2023, 10 576 € en 2024 et 14 400 € en 2025). Ces recettes ont doublé en 2 ans grâce au fort travail d'animation de la responsable de la maison de site et l'élargissement du nombre de produits artisanaux locaux proposés à la vente.



Enfin, depuis sa création le budget de fonctionnement s'équilibre par des **dotations exceptionnelles de fonctionnement du Parc à la Régie** qui sont non remboursables. Atteignant 114 547 € en 2021, la dotation du Parc à la Régie s'est élevée à 122 000 € en 2022, à 145 145 € en 2023 et 135 317 € en 2024 et seulement 39 111 € en 2025.

Dans le cadre de la construction de la candidature au label Grand Site de France des Gorges du Verdon, une convention de partenariat pour le portage du projet Grand Site de France sur les 8 années du label a acté une **nouvelle ressource apportée par les intercommunalités et communes concernées par le Grand Site de France pour un montant de 110 000 € / an**. En parallèle, le budget du Parc viendra apporter une dotation équivalente afin de doter la Régie des moyens nécessaires pour mettre en œuvre le plan d'actions Grand Site de France.

## 2-2 La section d'investissement

Depuis la création de la Régie, plusieurs projets d'investissements ont été réalisés et notamment :

- L'aménagement de deux belvédères des gorges du Verdon (Dent d'Aire et du col d'Illoire)
- La création **d'un réseau radio sécurité Verdon (2019)** accessible aux professionnels du tourisme (accompagnateurs,) aux secours, aux collectivités et partenaires du Parc, ainsi qu'à des éleveurs situés en zone blanche à titre expérimental. Un bilan a été réalisé fin 2021 après 5 années de fonctionnement du réseau radio. Les modalités d'accès au réseau radio pour 5 années ont été redéfinies en 2022. Comme chaque année, un budget sera dédié à l'entretien du réseau radio (entretien, réparations, remplacement matériel éventuellement volé...).
- **La requalification du site du Point Sublime / Couloir Samson** : les travaux de création d'aires de stationnement et de cheminement jusqu'au belvédère se sont terminés en 2023 avec la construction et l'aménagement intérieur de la Maison de site. L'ensemble a été inaugurée en septembre 2023.

Un emprunt et un prêt relais ont également été souscrits pour cette opération en 2020 (**Cf. § 1-5 Endettement du syndicat**).

Cette opération fait l'objet, à partir de 2021, d'un budget annexe spécifique (en tant que SPIC) intégrant à la fois les dépenses d'investissement mais aussi les dépenses et recettes de gestion (Cf. § 3).

Les dépenses liées aux équipements générant des recettes (parkings et aménagements liés) ont ainsi été intégrées à ce budget SPIC alors que les dépenses ne générant pas de recettes (service public administratif : cheminements, belvédère et maison de site) restent dans le budget de la Régie. Les travaux du site ayant été achevés sur 2023, le transfert de dépenses du budget Régie vers le budget Parking s'est finalisé en 2024.

Ainsi les coûts de construction de la Maison de site et du cheminement / belvédère (SPA) font partie du budget de la Régie.

- **L'aménagement des sites d'embarquements/débarquements eau vive sur le moyen Verdon** a été défini en 2019 avec la réalisation de l'étude avant-projet et la constitution du permis d'aménager (coût total de cette tranche = 60 000 € TTC). Les crédits pour la réalisation de la phase travaux ont été obtenus en 2021 (subventions FEDER, Agence de l'Eau, Région Sud). Les travaux ont été réalisés de février à mai 2023. Cette opération de travaux portée dans un premier temps, par le budget Régie a été transférée, une fois les travaux terminés, vers le budget annexe SPIC OGS parkings en cours d'année 2024. Suite à une décision de la commune de Castellane, une partie de travaux (site de Castellane centre) a été réalisée par la Régie pour le compte de la commune. Le site a été remis à la commune fin 2024. La gestion des autres sites est portée directement par le budget annexe SPIC Parkings, dès 2023 pour pouvoir générer des recettes dès leur ouverture qui compenseront les coûts résiduels de mise en œuvre et les coûts de gestion (**Cf. §3**).

- En 2023, pour accompagner **le schéma d'accueil des lacs** et répondre aux besoins urgents des communes les plus touchées en 2022 par la sécheresse et la baisse du niveau d'eau des lacs, la Régie a porté **un achat groupé de pontons de mise à l'eau pour les activités nautiques, pour le compte des communes**. Cette acquisition de biens qui ont par la suite été restitués aux communes demandeuses a été financé par le programme Espace valléen / contrat montagne (Etat, Région, SCP) et son autofinancement apporté par les communes et la Société du Canal de Provence. Son coût prévisionnel était de 120 000 €

En 2026, sont prévus :

- ➔ le lancement d'une **étude d'aménagement sur le site des Cavaliers** (commune d'Aiguines), belvédère majeur de la rive gauche des Gorges du Verdon. Cette étude est financée par l'Europe (FEDER) et l'Etat (FNADT) dans le cadre du programme Espace Valléen (coût : 100 000 € HT, financement à 80%).
- ➔ L'étude et l'aménagement d'un **cheminement le long de la route entre le site aménagé de Carajuan et le pont** (commune de Rougon). Ce projet indispensable pour finaliser la requalification du secteur engagée en 2023 avec l'aménagement du site d'activité eau-vive, bénéficie de crédits de la Région Sud (60%). Le plan de financement est en cours de finalisation avec des crédits Etat (FNADT) et Département Alpes de Haute-Provence dans le cadre du programme Espace Valléen (coût prévisionnel : 348 360 € TTC).
- ➔ L'étude de faisabilité pour **l'aménagement et la valorisation des traces humaines sur le site de Saint-Maurin** (commune de La Palud-sur-Verdon). Ce projet bénéficie de crédits de la Région Sud dans le cadre de sa politique Réserves Naturelles Régionales (coût : 36 000 € TTC, financement à 80 %).
- ➔ Des petits **travaux complémentaires pour améliorer l'accueil à la Maison de site du Point Sublime** (banc, enseigne, sol sous le préau...) pour un coût en cours d'estimation.
- ➔ L'acquisition de 3 ordinateurs : 2 pour remplacer les vieux ordinateurs recyclés dans un premier temps à la maison de site du point sublime pour gérer les données, la boutique, la borne de présentation des vidéos, ainsi que l'ordinateur pilotant les différents relais du réseau radio (coût estimé à 3 600 € TTC)

En 2018, le budget de la Régie a intégré ses premières dépenses d'amortissements. Atteignant 35 117€ en 2022, 32 458 € en 2023 et 22984 € en 2024 et 10578 € en 2025. Elles ont diminué en 2025 dans la mesure où le dispositif réseau radio acquis en 2019 a fini d'être amorti.

L'ensemble des dossiers portés en investissement par la Régie étant financé par des subventions (en partie européennes), l'essentiel des recettes d'investissement sont perçues en décalé (souvent plus d'un an) après le solde des dépenses réalisées, ce qui génère systématiquement **un besoin de ligne de trésorerie** et les coûts associés (qui ne sont pas finançables). Une attention particulière doit être portée sur ce point comme sur les intérêts d'emprunt car leur taux augmente fortement avec la crise économique et il sera essentiel pour l'avenir de la régie de **réduire au maximum le temps d'utilisation** de ces lignes de trésorerie en réduisant au maximum le délai de perception des soldes de subvention et **en faisant porter les frais des intérêts par les entités demandeuses des projets** ou porteuses des recettes de gestion par la suite (communes, SPIC...).

En 2023, un nouvel emprunt a été nécessaire pour composer l'autofinancement du projet d'aménagement des embarquements (Cf.§ 1-5 Endettement du syndicat).

### 3 – BUDGET ANNEXE OGS PARKINGS ET SERVICES

**Budget créé en 2021**, sous la forme d'un *Service public industriel et commercial (SPIC)*, il est en effet indispensable à la gestion des **services de parkings et d'accueil sur le site du Point Sublime et du Couloir Samson** et depuis 2023 des sites d'embarquements (il ne comprend pas la maison de site du point Sublime conservée dans le budget de la Régie).

Fin 2021, les dépenses d'investissement liées aux équipements générant des recettes (parkings et aménagements liés) et initialement inscrites au budget autonome de la Régie ont été transférées sur ce budget. Cette opération de transfert a été finalisée en 2024 pour la fin des travaux payés sur 2022 et 2023.

Depuis 2023, le budget annexe SPIC a intégré les charges de fonctionnement de la gestion des **sites d'embarquements eau-vive**. Le transfert des investissements réalisés sur les embarquements eau-vive du budget Régie au budget SPIC a été réalisé sur l'année 2024.

Ce budget annexe a vocation à intégrer petit à petit les autres opérations d'aménagement de parkings et de sites d'accueil du public ou des activités professionnelles mise en place dans le cadre du grand site (investissements et gestion).

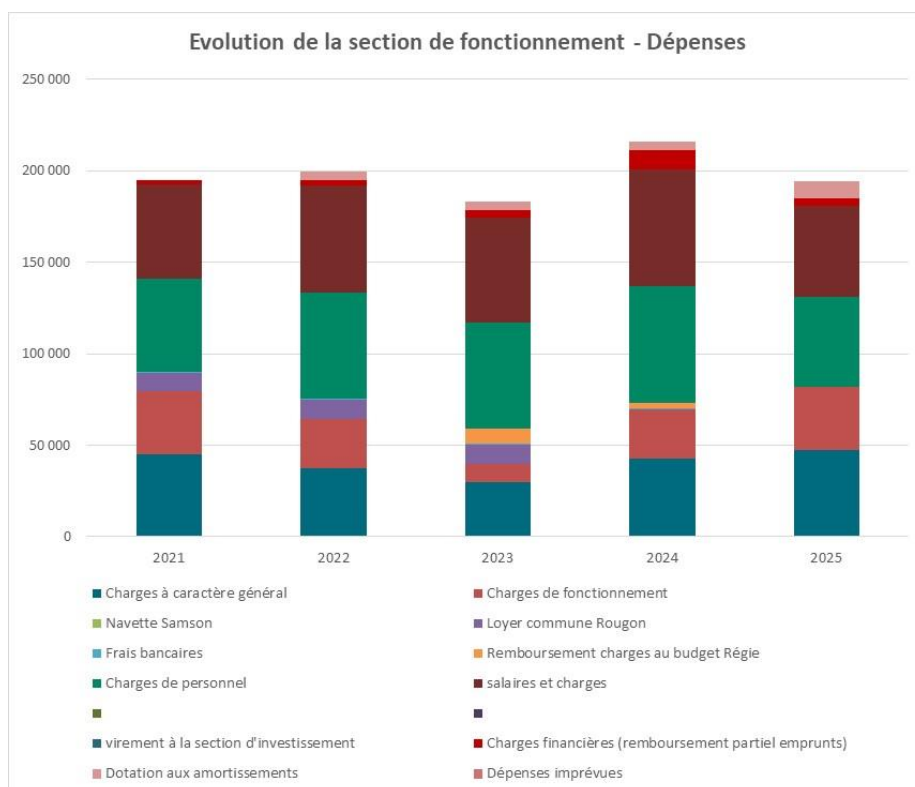
Ce service est **soumis à la TVA** et l'ensemble des données chiffrées précisées ci-dessous sont donc présentées hors taxe.

#### 3-1 Section de fonctionnement

Depuis 2021, le budget de fonctionnement du site du Point Sublime / Couloir Samson permet de financer les salaires des agents sur site, le matériel nécessaire au fonctionnement et à l'entretien, les tenues des agents, la signalétique, les frais divers (Internet, électricité...) et le paiement d'une redevance d'occupation à la commune de Rougon.

Le fonctionnement du site Point Sublime / Couloir Samson comporte des services (toilettes, accueil humain, muséographie...) dont le coût est partagé entre le SPIC OGS Parkings et le SPA Régie.

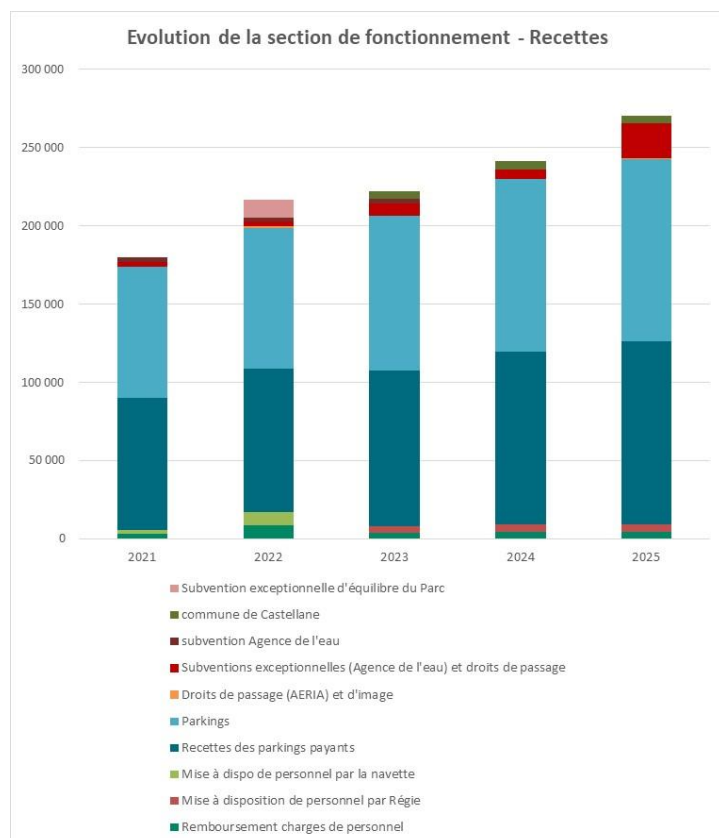
Comme précisé dans le graphique ci-après, la section de fonctionnement intègre le fonctionnement des aires d'embarquements aménagées pour les activités d'eau vive sur Rougon et Castellane depuis 2023.



Dans la continuité de 2025, les dépenses prévues sur l'année 2026 sont les suivantes :

- Frais de personnel pour la gestion des parkings du Point sublime/couloir Samson et des embarquements : entretien du site, des équipements, des accès et de l'accueil des visiteurs.  
1 gestionnaire du site partagé avec le SPA Régie et 4 agents saisonniers polyvalents sont prévus sur la période (4 mois maximum pour le site du Point Sublime et 2,5 mois pour le site du Couloir Samson).  
Le gestionnaire de site devrait être embauché à partir de mi-mars pour préparer la saison (plannings, matériel...) et jusqu'à début novembre pour faire le bilan en fin de saison. Ce poste est mutualisé avec le poste de responsable de la maison de site du Point sublime.  
Les frais correspondant au temps de travail des agents du Parc et de la Régie affectés au pilotage et au suivi administratif des parkings seront valorisés et remboursés par le SPIC au budget principal et budget Régie.  
Avec un fonctionnement rodé sur 5 ans et sur la base de l'organisation mise en place depuis 2023 (ouverture de la maison de site), **le besoin de personnel d'accueil et d'entretien pour la saison 2026 devrait être stable.**
- Indemnité liée au transfert de gestion du site de la commune de Rougon au Parc du Verdon, (environ 11 000 € réévalué chaque année en fonction d'un indice d'évolution)
- Les dépenses diverses de gestion du site (tenues des agents, véhicules, équipements d'entretien, abonnements, eau, électricité, télécommunication...),
- Les frais administratifs liés à l'aménagement du site dont les amortissements.

Ce budget est équilibré grâce aux recettes de gestion du site : stationnements et redevances diverses :



Les recettes du fonctionnement prévues sur 2026 seront liées :

- Aux recettes de stationnement payant sur le site (stationnements du Point Sublime et du Couloir Samson), moins les frais éventuels (cartes bancaires...) : pour équilibrer le budget, les tarifs de stationnements ont été légèrement augmenté en 2023. Les tarifs devraient être maintenus au même niveau en 2026.  
A noter que les tarifs prévoient, sur le site de Samson, des abonnements grand public à la saison.
- Aux redevances d'utilisation des aires d'activités eau-vive aménagées en 2023 : elles seront payées par les professionnels de l'eau vive qui les utiliseront et seront calculées pour permettre de financer progressivement l'autofinancement de l'opération et les coûts de gestion réduits des sites (mutualisés avec les autres parkings). Une proposition de tarif sera faite au printemps 2026 dans le cadre des discussions, préparatoires à la saison, animées par la Sous-Préfecture des Alpes de Haute-Provence.  
Ces redevances payées par les usagers ne concernent

que les sites de Samson et Carajuan.

Pour les sites aménagés sur la commune de Castellane (Castellane centre, Taloire et Chasteuil), une convention de partenariat avec la commune signée en 2024 prévoit la gestion en direct des sites par la commune et la participation aux frais de la commune à hauteur de 6 000 € / an. La dernière année de cette convention couvre l'année 2026.

- En fonction des demandes, les éventuelles redevances de mises à disposition des terrains pour des manifestations sportives ou des tournages.

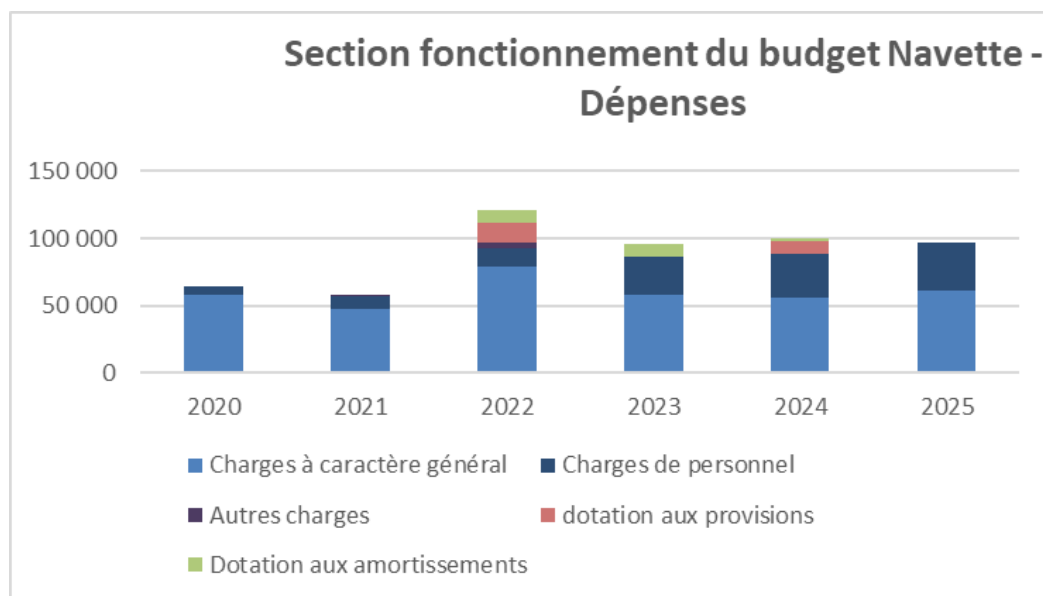
## 3-2 La section d'investissement

En 2024, l'ensemble des travaux réalisés sur le budget Régie ont été affectés au SPIC OGS Parkings SPIC (en dépenses et en recettes), comme cela a été initié en 2021. Cette décision a notamment concerné les travaux réalisés en 2023 sur les aires d'embarquements eau-vive.

Démarrés en 2024, de petits travaux complémentaires sur le site du Point Sublime et sur les embarquements eaux-vives ont été menés. Il se poursuivront sur l'année 2026.

## 4 – BUDGET ANNEXE NAVETTE

Créé en 2020, sous la forme d'un **Service public industriel et commercial (SPIC)**, ce budget annexe permet la gestion du service de la navette Blanc-Martel, portée par le Parc du Verdon depuis 2020 dans le cadre d'une convention de partenariat avec la Région Sud.



**La section de fonctionnement** permet d'assurer l'organisation globale du service de navette :

Aux dépenses de fonctionnement de base du service (transport), se rajoutent aussi des charges liées au fonctionnement du service (coût de personnel permettant de faire fonctionner le service, maintenance du site de réservation, frais de communication, ...).

En 2020 et 2021, les résultats de l'exercice étaient excédentaires, ce qui a permis de composer l'autofinancement du système de réservation en ligne par exemple et de constituer une provision en 2022 pour risque d'exploitation (pour 14 500 €).

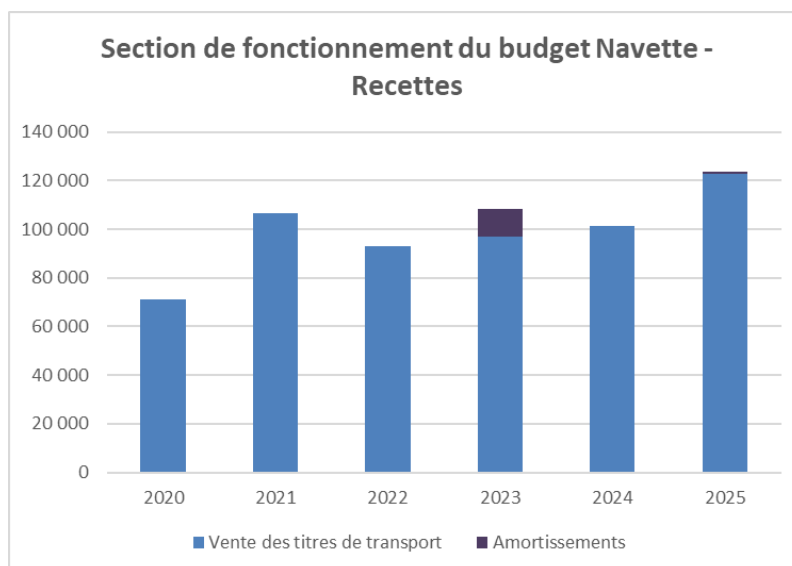
En 2023, pour faire face au résultat déficitaire enregistré fin 2022, les coûts d'exploitation ont été réduits (non renouvellement de la navette Samson et réduction du nombre de jours de mise en service) et les tarifs légèrement augmentés. Cela a également permis d'absorber l'inflation.

En 2025, 16 653 titres de transport ont été vendus sur 140 jours de service.

Depuis plusieurs années, la navette fonctionne :

- les vendredis, samedis, dimanches, fériés et ponts du début des vacances de printemps au 1<sup>er</sup> juillet et de mi-septembre à la fin des vacances de Toussaint
- Et tous les jours du 1<sup>er</sup> juillet à mi-septembre

D'autre part, depuis la mise en place du site de réservation en ligne, l'offre de transport s'adapte automatiquement à la demande avec la possibilité de proposer entre 1 et 3 navettes aux journées de fonctionnement du service. Cette possibilité permet une vraie adaptation du service aux conditions et de limiter le risque de perte financière (taux de remplissage de la navette en 2025 : 99%).



En 2025, les dépenses relatives à ce service se sont élevées à 96 433 €HT et ses recettes à 123 694 €HT. Si l'on ne considère que l'exploitation du service en 2025, le service est donc excédentaire ce qui permettra de financer les équipements d'amélioration du service en 2026.

**En 2026**, les dépenses proposées correspondront à :

- prestation de transport pour assurer le service sur la période : son coût doit être réévalué dans le cadre du marché transport en cours (2023-2026).
- frais de communication (environ 3 000 € HT),
- temps de travail dédié (pour un équivalent de 47 000 € d'ingénierie du Parc ou des agents du Point Sublime qui assurent le suivi technique en saison, et le suivi administratif du système de réservation qui sera facturé au budget navette).

#### **La section d'investissement :**

**En 2026**, un complément de dépense d'environ 5 000 € est prévu pour le développement d'un système d'enregistrement plus rapide des passagers dans le bus ou pour la mise en place d'une solution de vente des billets par les offices de tourisme partenaires.

D'autre part, une provision est constituée depuis 2025 pour assurer l'autofinancement pour la création d'un abris-bus sur le site du Point Sublime. En cas d'excédent d'exploitation en 2025, un complément de cette provision pourrait être constitué pour financer l'évolution de la plateforme de réservation dont notre prestataire actuel vient de nous annoncer l'arrêt de la maintenance technique à partir de 2027. Dans tous les cas la provision constituée sera utilisée en fonction des priorités d'investissement pour le bon fonctionnement du service.

#### **Amortissements :**

Le système de vente en ligne est totalement amorti tant en dépenses qu'en subventions.

## 5 – BUDGET ANNEXE GEMAPI – (OBJET 3)

La Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et l’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 a créé une nouvelle compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) au profit du « bloc communal ». La GEMAPI constitue une nouvelle compétence obligatoire (2018) et exclusive (2020) affectée aux EPCI à fiscalité propre. Cette compétence a été automatiquement transférée des communes aux EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations comprend les missions définies aux 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L 211-7-I du Code de l'environnement, à savoir :

1° l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,

2° l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,

5° la défense contre les inondations et contre la mer,

8° la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Durant l'année 2018, une démarche de concertation a été menée avec les sept intercommunalités du bassin versant, appuyée par un bureau d'expertise juridique et financière, pour définir la compétence GEMAPI et en imaginer une organisation à l'échelle du bassin versant du Verdon.

Le mode d'organisation choisi est le transfert de compétence pour les missions de Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA), et la délégation pour les missions de Prévention des Inondations (PI), et a conduit à une modification des statuts du syndicat mixte. Cette modification statutaire, validée par arrêté préfectoral du 3 octobre 2019, a introduit le troisième objet du syndicat, l'objet « GEMAPI », et a acté l'adhésion des 7 EPCI du bassin versant à cet objet. L'adhésion des intercommunalités à cet objet acte du transfert du volet de « Gestion des Milieux Aquatiques » (GEMA) de la compétence.

Pour les missions de Prévention des Inondations, une convention de délégation de compétence est signée entre chaque EPCI (DLVaglo et CCAPV) et le syndicat mixte du Parc naturel régional du Verdon afin de fixer la durée, les objectifs à atteindre, préciser les moyens mis en œuvre ainsi que les modalités de contrôle de l'exécution de la délégation.

Cette organisation a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il est rappelé que le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon a procédé à une demande de labellisation en tant qu'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau en 2019, labellisation obtenue en avril 2021. Ce label désigne l'établissement comme maître d'ouvrage opérationnel des missions de la GEMAPI sur le bassin versant. Cette reconnaissance lui confère également la possibilité d'exercer les compétences qui lui sont confiées par la voie de la délégation, ce qui relève d'une exception au regard du droit des collectivités locales.

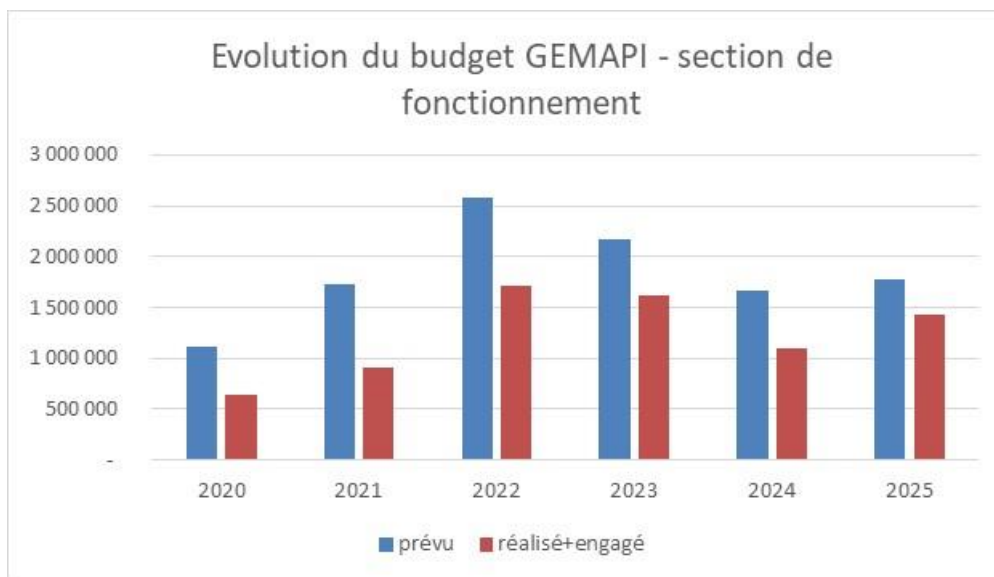
Concernant la gouvernance et les aspects financiers :

- Une « formation GEMAPI » a été créée au sein du comité syndical, comprenant des représentants des EPCI et le président du syndicat,
- Le budget GEMAPI est désormais un budget annexe au budget du syndicat mixte,
- Le vote de ce budget est prévu lors du comité syndical du 26 février 2026,
- Ce budget doit être débattu et validé en amont par la « formation GEMAPI » du syndicat mixte, qui se réunira le 10 février 2026 ;
- Le budget sera alimenté par les subventions des actions, et pour l'autofinancement résiduel :
  - Par l'intercommunalité concernée par l'action pour les actions relevant de la prévention des inondations (PI) (délégation),
  - Par les cotisations des 7 EPCI pour les actions relevant de la gestion des milieux aquatiques (GEMA) (clef de répartition basée sur la superficie comprise dans le bassin versant et la population comprise dans le bassin versant).

## 5-1 La section de fonctionnement

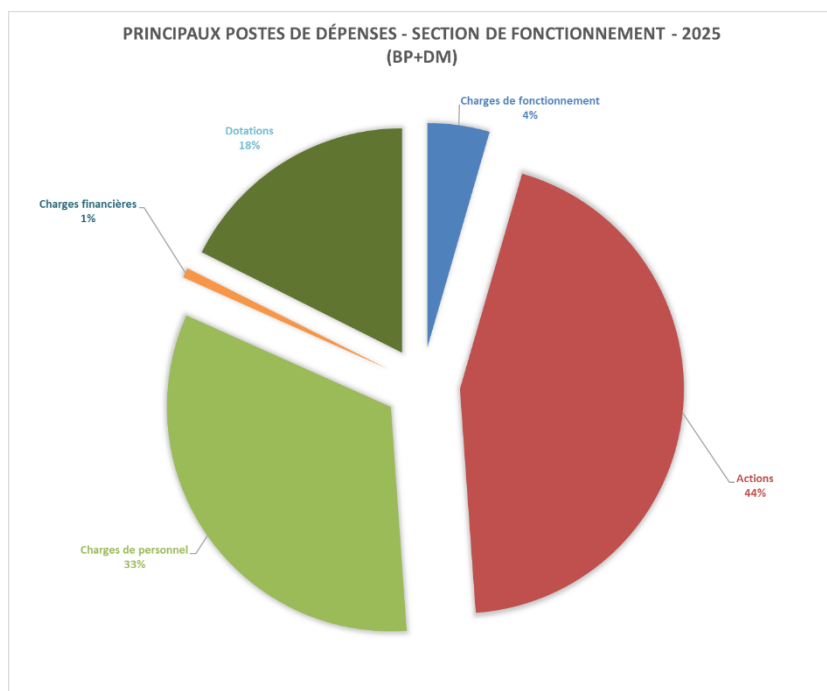
Le budget annexe GEMAPI, créé en 2020, fluctue entre 1 et 2,5 millions d'euros en prévisionnel, en lien avec le programme d'actions validé par les EPCI membres.

En 2026, il s'agira de la 6<sup>ème</sup> année de mise en œuvre de la compétence GEMAPI par l'EPAGE Verdon.



Le Programme d'études préalables (PEP) du Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) Verdon ayant été validé en avril 2024, le programmes d'actions sur le volet PI sera encore très chargé sur l'année 2026 : études et gestion des systèmes d'endiguement, études de définition de travaux, dossiers réglementaires, autres actions (diagnostics de vulnérabilité des entreprises, exercices de crise, sensibilisation, état des lieux des repères de crue et pose de nouveaux repères...).

Pour le GEMA il s'agit de la poursuite du programme en cours.

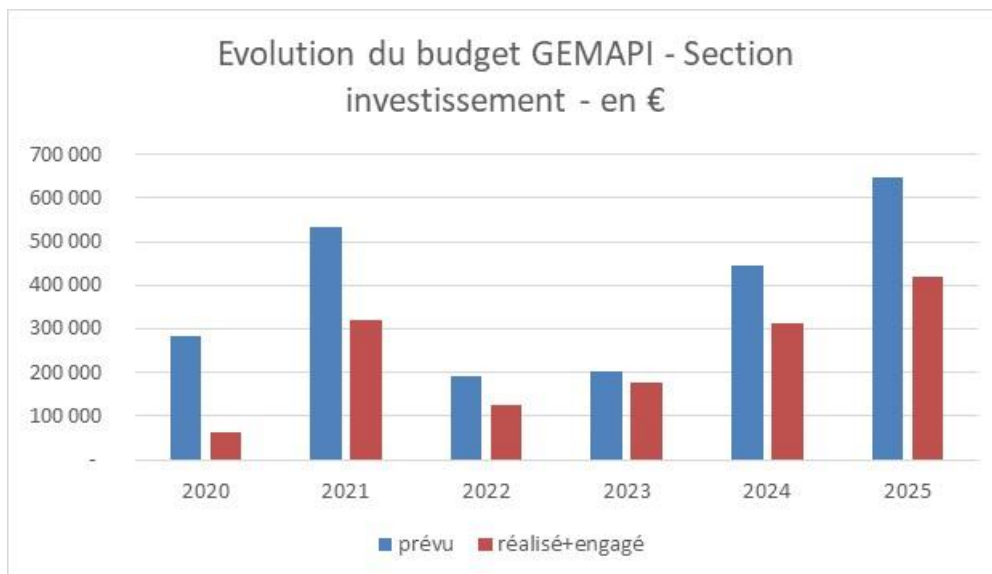


En 2025, les dépenses se répartissent comme suit :

Les charges de personnel représentent un gros tiers de la section de fonctionnement du budget et permettent l'accompagnement ou la réalisation des nombreuses actions qui demandent une technicité particulière. Une partie de cette enveloppe est remboursée au budget principal du syndicat mixte : cela correspond au temps de travail mis à disposition du service GEMAPI (certains postes techniques qui ne sont pas à plein temps sur la GEMAPI (ex du technicien zones humides) et les postes supports, mutualisés GEMAPI/Parc (pôle administratif, communication, géomatique...)).

Le budget action de la section de fonctionnement permet la réalisation des projets ou des études.

Le budget annexe GEMAPI comprend également une section investissement dont le montant varie chaque année en fonction du programme d'actions annuel et de la finalisation des études de faisabilité » ou de dimensionnement des travaux prévus au PAPI.



Les opérations listées ci-dessous sont celles qui ont été proposées pour l'année à venir dans la programmation présentée au cours de la structuration de la démarche GEMAPI, actualisée et présentée lors de la réunion de travail de la formation GEMAPI du 11 décembre 2025.

#### Principales actions déjà en cours :

- Etude de danger de la digue du plan est à Allos
- Entretien de la végétation digues de Beauvezer et Castellane
- Entretien de la végétation des digues de Vinon-sur-Verdon
- Servitude d'utilité publique - Maitrise foncière des digues de Vinon
- Etude AVP/PRO/ACB pour le confortement des digues de Vinon
- Etude de danger de la digue de Gréoux
- Réalisation d'exercices de crue DLVagglo (Vinon-Gréoux)
- Sensibilisation des scolaires au risque inondation
- Diagnostics de vulnérabilité des entreprises au risque inondation
- Mise en œuvre du Plan de gestion sédimentaire haut Verdon
- Colostre phase 2.1 - Travaux de reprise de la prise d'eau canal de Saint-Antoine
- Colostre Phase 2.2 - Allemagne centre - Reprise du projet, Déclaration d'utilité publique et enquête publique
- Etudes Avant-Projet, PRO, ACB et dossiers d'autorisation pour la restauration du Verdon et du torrent de l'Aiguille à La Foux d'Allos
- Travaux de mise en œuvre du plan pluriannuel de restauration et d'entretien des ripisylves
- Etudes amélioration connaissances et suivis 2024-2025 des zones humides (suivis Rhomeo ; suivis flore habitats ; inventaires Rôle des genêts)
- Outil de porter à connaissance des zones humides
- Guide riverains

#### Nouvelles actions 2026 :

- Etude Avant-projet, ACB et dossiers d'autorisations pour le confortement du système d'endiguement de la Lance à Colmars-les-Alpes
- Entretien de la végétation digues de Colmars-les-Alpes
- Visites techniques approfondies des digues de Colmars-les-Alpes et Beauvezer
- MOE et travaux neutralisation digue de Castellane
- Travaux d'urgence imprévus sur ouvrage CCAPV
- Visite technique approfondie de la digue de Vinon
- Réimpression de l'étude ethnologique sur la crue de 1994
- Pose de repères de crues
- Etude de maîtrise d'œuvre pour les réinjections sédimentaires des moyen et bas Verdon

- Etude diagnostic et proposition d'actions sur le Malaurie
- Etude de maîtrise d'œuvre des travaux Pesquier-Recluse
- Colostre Phase 3 - Etude secteur Riez Roumoules + Valvachères
- Elaboration d'une stratégie de communication sur les espèces exotiques envahissantes (demandé lors du CS GEMAPI DOB du 11 décembre 2025)
- Travaux de gestion des espèces exotiques envahissantes 2026 : Renouée du Japon à Castellane
- Provision pour travaux d'urgence végétation (décidé en formation GEMAPI DOB du 11 décembre 2025)

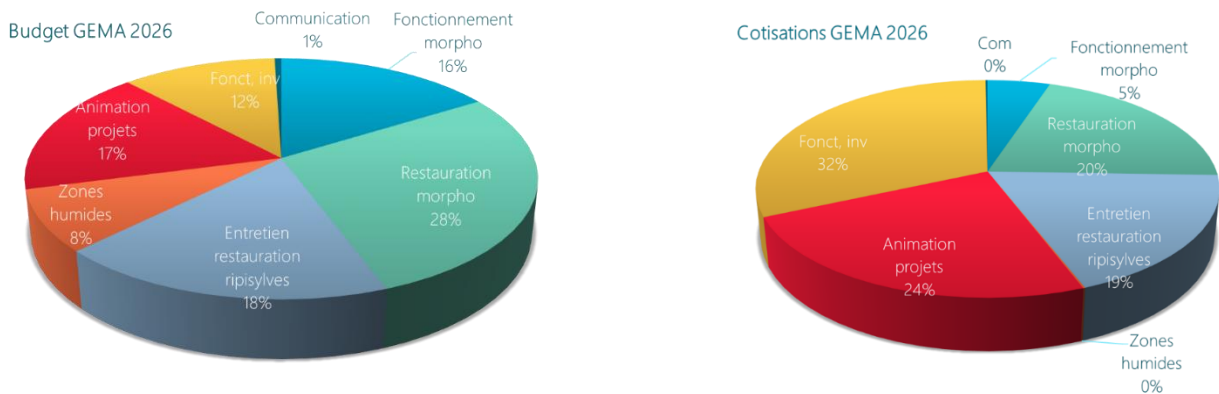
**Actions 2026 proposées au titre de la gestion des milieux aquatiques (GEMA)** (portées par le syndicat dans le cadre du transfert de compétence, autofinancement apporté par la cotisation des EPCI)

**Budget prévisionnel total** présenté en DOB GEMAPI (sera actualisé pour intégrer l'élaboration d'une stratégie de communication sur les espèces exotiques envahissantes demandée au CS GEMAPI DOB du 11 décembre 2025) : **1 717 692€**

**Autofinancement prévisionnel** : **428 226 €** (sans élaboration d'une stratégie de communication sur les espèces exotiques envahissantes demandée au CS GEMAPI DOB du 11 décembre 2025)

➔ Dont cotisations des 7 EPCI selon la CLE de répartition : **428 226 €**

(Projet de budget présenté en formation GEMAPI du 11 décembre 2025, le projet de budget détaillé sera présenté en formation GEMAPI du 10 février 2026)



Graphes (à actualiser pour intégrer la provision de 112 000 € pour travaux d'urgence GEMA et sans stratégie de communication invasives décidés en formation GEMAPI DOB du 11 décembre)

**Actions 2026 proposées au titre de la prévention des inondations (PI)** (portées par le syndicat dans le cadre de conventions de délégation avec chacun des EPCI concernés, autofinancement apporté par l'EPCI) :

Budget prévisionnel total: **841 340 €**

Autofinancement prévisionnel à apporter par les EPCI : **499 472 €**

(Projet de budget présenté en formation GEMAPI du 11 décembre 2025, le projet de budget détaillé sera présenté en formation GEMAPI du 10 février 2026)



## BUDGET GLOBAL GEMAPI proposé :

Budget prévisionnel total (sans élaboration d'une stratégie de communication sur les espèces exotiques envahissantes) : **2 559 032 €**,

Autofinancement prévisionnel total à apporter par les EPCI : **927 698 €**

(Projet de budget présenté en formation GEMAPI du 11 décembre 2025, le projet de budget détaillé sera présenté en formation GEMAPI du 10 février 2026)

## 5-2 Les ressources

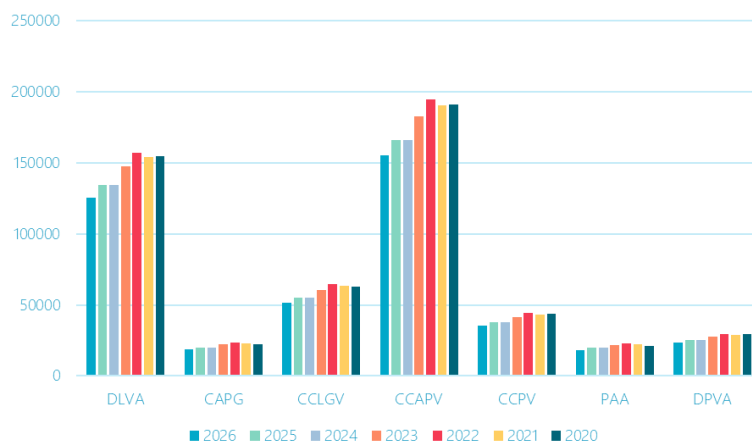
Le budget GEMAPI est alimenté par les subventions des actions, et pour l'autofinancement résiduel :

- Par l'intercommunalité concernée par l'action pour les actions relevant de la prévention des inondations (délégation),
- Par les cotisations des 7 EPCI pour les actions relevant de la gestion des milieux aquatiques (clef de répartition basée sur la superficie comprise dans le bassin versant et la surface comprise dans le bassin versant).

**Les cotisations** des membres au syndicat mixte au titre de la GEMA sont fixées dans les statuts. Elles sont obligatoires et représentent la seule ressource fixe du syndicat mixte. En effet, celui-ci ne perçoit aucune taxe ou impôts directs. Les autres ressources du syndicat se composent de subventions sur actions (Agence de l'eau, Conseil régional, Conseils départementaux, fonds européens, EDF).

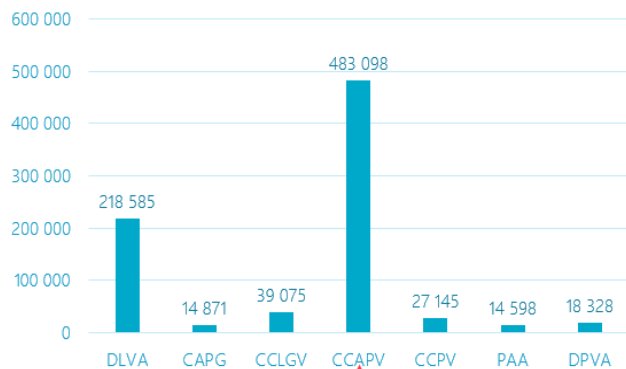
La cotisation de l'année N est calculée chaque année en tenant compte de l'engagement des actions de l'année N-1.

Evolution des cotisations GEMA



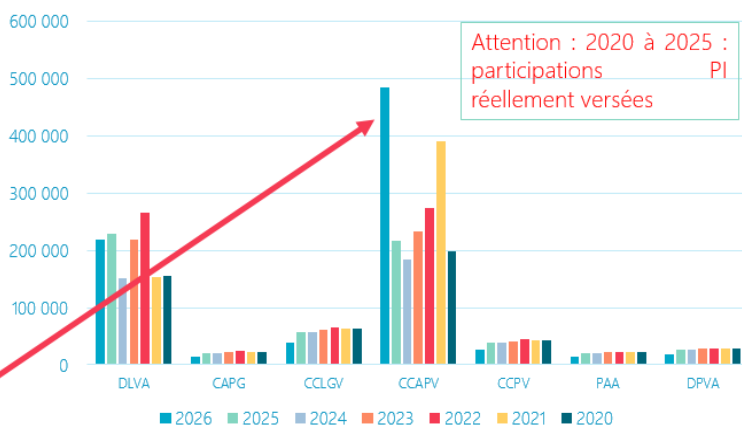
Graph sans stratégie de communication invasives (décidé en formation GEMAPI DOB du 11 décembre 2025)

Participations GEMA + PI 2026



Avec 200 000 € pour travaux imprévus sur digue, appelés que si besoin

Participations GEMA + PI

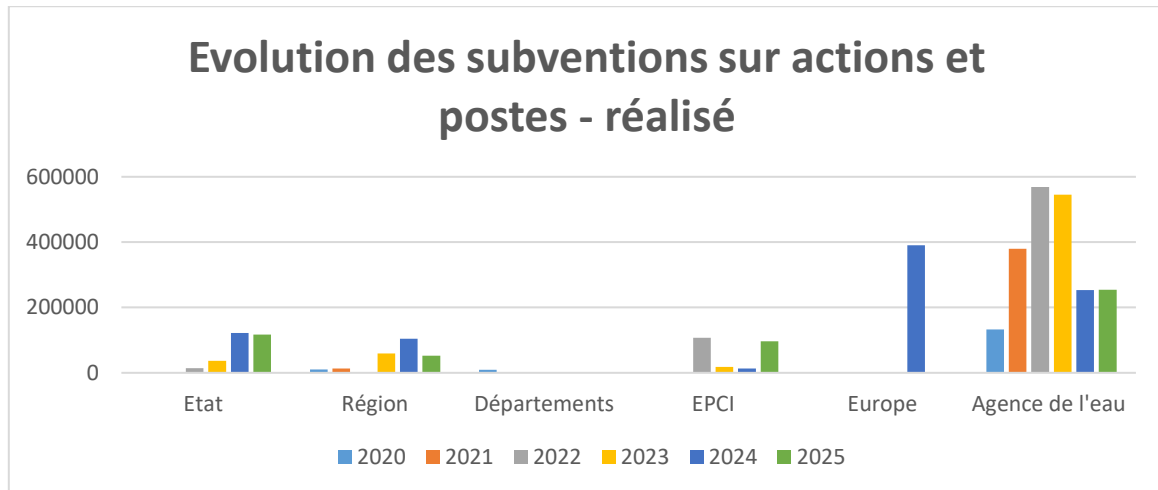


Graphe sans ligne travaux urgence végétation et sans stratégie de communication invasives (décidé en formation GEMAPI DOB du 11 décembre)

2020 à 2025 : participations PI réellement versées

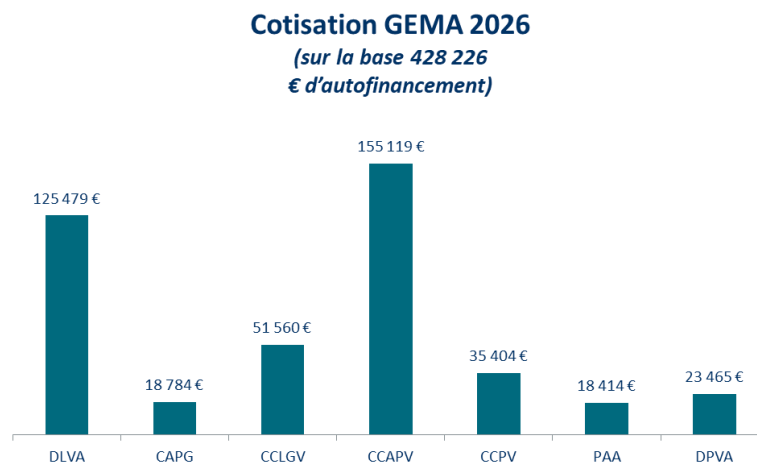
2026 : participation PI prévisionnelle, intégrant pour CCAPV 200 000 € de travaux imprévus qui ne seront appelés que si besoin (la provision est constituée par la CCAPV mais non versée au syndicat)

Ces participations sont complétées par des **subventions obtenues sur les actions**, en provenance notamment de l'Agence de l'Eau, partenaire important de l'EPAGE Verdon, de la Région, de l'Etat dans le cadre du PAPI :



Les crédits de l'Agence de l'eau sont restés au même niveau qu'en 2024, après la forte baisse occasionnée par l'arrêt du financement des travaux en rivière.

Pour 2026, concernant les cotisations GEMA : les valeurs **prévisionnelles** (valeurs présentées à la formation GEMAPI du 11 décembre 2025, à affiner après le DOB et d'ici la fin de la préparation budgétaire) des cotisations 2026 sont les suivantes :



Graphe avec provision travaux urgence végétation mais sans stratégie de communication invasives (décidé en formation GEMAPI DOB du 11 décembre)

### 5-3 Amortissements

Les dotations aux amortissements représentaient un montant de 10 100 € sur 2024 et 11 240 € sur 2025. Elles devraient augmenter en 2026 du fait de l'acquisition sur 2025 d'un véhicule et de petits équipements (radios, drones, etc).

### 5-4 Provisions

Cf. § 1.5

# RESUME DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES POUR 2026 :

## 1. Maintenir la sobriété et la gestion rigoureuse des moyens du Syndicat

- Assurer nos engagements en finalisant les actions en cours pour lesquelles les financements sont acquis, et vite percevoir les subventions
- Prêter une attention extrême à la trésorerie et la récupération des TVA/FCTVA des différents budgets
- Poursuivre les efforts d'économie sur les frais de fonctionnement (consommables, chauffage, déplacements, développement de la visio...).

## 2. Regagner des marges de manœuvre financières

- Faire preuve de prudence budgétaire **en étalant plus les investissements et en réduisant les dépenses de fonctionnement autofinancées**
- Reconstituer progressivement un **fonds de roulement plus important**
- Réduire au strict nécessaire les investissements matériels (serveur et virtualisation, petits matériels...) pour travailler dans des conditions de sécurité informatique optimale
- Utiliser toute opportunité pour réduire la masse salariale (temps partiel, non-remplacement des départs...),

## 3. Viser l'équilibre des budgets annexes de la Régie et du SPIC parkings et SPIC navettes, pour cela :

- Optimiser les dépenses en lien avec les nouvelles ressources issues de la convention de partenariat Grand site (coûts de fonctionnement en partageant les coûts entre services/Régie...)
- Maintenir les tarifs des parkings et des navettes

## 4. Poursuivre la recherche de financements via :

- Le renouvellement de nos outils financiers actuels (outils contractuels européens) et des conventions de partenariat avec nos partenaires tels qu'EDF
- Le **développement des partenariats privés** : rechercher des engagements pluriannuels et de nouveaux partenaires,
- Poursuivre les **services payants** (ex : assistance à maîtrise d'ouvrage, valorisation des patrimoines communaux...)

## 5. Avec la validation de la nouvelle charte :

- Mettre en œuvre les **missions prioritaires** et les actions dont les financements sont acquis tout en **maitrisant les ressources** qui leur sont attribuées en lien avec le contexte financier tendu
- Et **trouver les moyens de dégager une enveloppe budgétaire pour autofinancer les projets éducatifs** et pour financer la pose des panneaux « Parc » aux entrées des nouvelles communes.

## 6. Maintenir la motivation et la cohésion de l'équipe technique (travailler la convivialité et la solidarité) malgré le développement du télétravail ; développer la reconnaissance de l'implication, faire évoluer le règlement intérieur, définir les lignes directrices de gestion et organiser une formation sur la gestion des priorités.